

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 mars 2019

Date de convocation : 14 mars 2019  
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents : 41 Votants : 51

Certifié exécutoire compte tenu de :

- L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 28.03.2019 au 28.04.2019
- La notification faite le 28.03.2019

L'an deux mille dix-neuf le 21 mars, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Régis BARBIER, Philippe BAS, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Freddy LAUBEL, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Jacques LETOURNEUR, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Patrick ORANGE, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

### Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Myriam BARBE, Monique COYAC, Christophe DELAUNAY, Brigitte DESDEVISES, Stéphane HARIVEL, Marie-Odile LAURANSON, Michel LEBEDEL, Francis LANGELIER, Daniel LETONDEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Monique NEHOU, Thierry POIRIER, Jean-Pierre VAVASSEUR

### Etait absent représenté :

### Procurations :

- Madame Monique COYAC donne procuration à Françoise CAHU
- Madame Brigitte DESDEVISES donne procuration à Marie-Angèle DEVILLE
- Monsieur Daniel LETONDEUR donne procuration à Marie-Claude PLESSIS
- Monsieur Michel LHULLIER donne procuration à Liliane JAMARD
- Monsieur Thierry POIRIER donne procuration à Philippe LEMAITRE
- Monsieur Christophe DELAUNEY donne procuration à Emile CONSTANT
- Monsieur Francis LANGELIER donne procuration à Frédéric LEMONNIER
- Madame Marie-Odile LAURANSON donne procuration à Françoise MAUDUIT
- Madame Christine LUCAS-DZEN donne procuration à Véronique BOURDIN
- Monsieur Jean-Pierre VAVASSEUR donne procuration à Charly VARIN

Secrétaire de séance : Michel DELABROISE

## VIE INSTITUTIONNELLE

### Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Michel DELABROISE, désigné conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

### Approbation du compte rendu de la plénière de 24 janvier 2019

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2019.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité

### Propos introductif sur le vote du budget

Monsieur le Président propose d'exposer le budget dans sa globalité en début de séance avant de décliner la répartition par fiche projets, et de le voter globalement au chapitre en fin de réunion.

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
011 – charges à caractère général	1 946 586,28 €	1 324 345,94 €	1 961 326,78 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	2 929 590,00 €	2 833 628,84 €	2 906 860,00 €
014 – atténuations de produits	1 641 050,00 €	1 638 079,61 €	1 646 100,00 €
65 – autres charges de gestion courante	2 284 177,00 €	2 216 317,94 €	2 355 047,00 €
66 – charges financières	110 219,58 €	110 163,24 €	99 932,00 €
67 – charges exceptionnelles	46 200,00 €	10 923,36 €	26 300,00 €
022 – dépenses imprévues	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
023 – virement à la section d'investissement	386 550,00 €	0,00 €	0,00 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 013 650,00 €	955 285,99 €	951 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 758 022,86 €</b>	<b>9 088 744,12 €</b>	<b>10 347 515,78 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
013 – atténuations de charges	58 644,00 €	96 745,61 €	20 150,00 €
70 – produits des services, domaines et ventes diverses	574 300,00 €	594 837,24 €	473 664,00 €
73 – impôts et taxes	6 633 838,00 €	6 702 255,58 €	6 373 954,00 €
74 – dotations, subventions et participation	1 308 894,00 €	1 385 466,99 €	1 175 517,00 €
75 – autres produits de gestion courante	413 931,00 €	398 902,35 €	338 636,00 €
76 – produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 – produits exceptionnels	0,00 €	7 631,58 €	540,00 €
002 – excédent de fonctionnement reporté	1 550 676,86 €	1 550 676,86 €	1 801 486,78 €
042 – opérations d'ordre entre section	217 739,00 €	153 714,69 €	163 568,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 758 022,86 €</b>	<b>10 890 230,90 €</b>	<b>10 347 515,78 €</b>

<b>Dépenses d'investissement par chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
16 – emprunts et dettes assimilés	3 193 885,63 €	392 146,45 €	419 632,21 €
20 – immobilisations incorporelles	358 560,00 €	87 713,82 €	336 840,40 €
204 – subventions d'équipement versés	33 418,61 €	14 785,57 €	90 806,25 €
21 – immobilisations corporelles	595 942,22 €	219 215,79 €	1 101 082,78 €
23 – immobilisations en cours	2 171 964,73 €	187 490,52 €	4 188 068,32 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 – autres immobilisations financières	309 850,00 €	221 845,00 €	90 100,00 €
020 – dépenses imprévues	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
45 – opérations pour compte de tiers	547 200,00 €	373 909,72 €	146 693,55 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	217 739,00 €	153 714,69 €	163 568,00 €
041 – opérations patrimoniales	99 400,00 €	99 400,00 €	631 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 927 960,19 €</b>	<b>1 750 221,56 €</b>	<b>7 368 741,51 €</b>

<b>Recettes d'investissement par chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
10 – dotations, fonds divers et réserves	40 000,00 €	48 441,00 €	600 000,00 €
13 – subventions d'investissement reçues	1 010 316,27 €	32 199,77 €	1 997 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilés	515 923,43 €	4 879,75 €	1 913 045,80 €
27 – autres immobilisations financières	49 563,00 €	350,00 €	50 000,00 €
001 – excédent d'investissement reporté	1 258 857,49 €	1 258 857,49 €	950 724,74 €
021 – virement de la section de fonctionnement	386 550,00 €	0,00 €	0,00 €
024 – produits de cessions d'immobilisations	6 500,00 €	0,00 €	55 000,00 €
45 – opérations pour compte de tiers	547 200,00 €	301 532,30 €	219 070,97 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	1 013 650,00 €	955 285,99 €	951 950,00 €
041 – opérations patrimoniales	99 400,00 €	99 400,00 €	631 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 927 960,19 €</b>	<b>2 700 946,30 €</b>	<b>7 368 741,51 €</b>

Délibération n° 2019-011 Programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes  
Mission 1 – gouvernance et communication

*Rapporteur : Charly VARIN*

**PROGRAMME 1 – GOUVERNANCE, PROSPECTIVE ET APPUI AUX COMMUNES**

MISSION 1 - GOUVERNANCE & COMMUNICATION (*FICHE 10*)

**C.VARIN + 8 vice-présidents**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Accompagner au quotidien les élus dans leurs fonctions.

Décliner le projet de mandat et garantir son respect.

Valoriser l'action communautaire et les politiques publiques dans les 27 communes du territoire.

Promouvoir l'image de l'Intercom à travers la définition d'une stratégie de communication et la mise en œuvre d'actions de communication à l'échelle du territoire communautaire, du département, à l'échelle régionale et nationale.

Mettre en place une stratégie de marketing territorial et repositionner l'Intercom au cœur de la stratégie de communication.

Développer la communication interne pour favoriser le sentiment d'appartenance des agents.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Développer des outils permettant un meilleur fonctionnement de l'Intercom dans la mise en œuvre du projet de mandat
- Proposer des outils d'accompagnement des élus dans l'exercice de leurs fonctions et d'aide à la prise de décisions.
- Proposer des actions permettant de renforcer la lisibilité et la visibilité de l'action de l'Intercom, renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire, institutionnels, associatifs et professionnels.
- Contribuer à l'animation du territoire via les outils numériques : développement des services en ligne, outils de démocratie participative.
- Définir une stratégie de communication pour l'Intercom.
- Positionner le territoire à travers une nouvelle entité visuelle basée essentiellement sur l'attractivité, une charte graphique, un code de marque et des labels.
- Mettre en place différents outils de communication :
  - o Magazine intercommunal,
  - o Portail internet intercommunal et réseaux sociaux
  - o Relations presse interne et externe
  - o Campagnes de communication et communication événementielle
  - o Signalétique
- Développer des outils de communication interne à l'Intercom en direction des agents

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés au budget général

Moyens humains :

- 1 poste de chargé de communication à temps plein
- 1 poste de collaborateur du Président et des élus
- 1 président
- 8 vice-présidents

**PRIORITES 2019**

- Signalétique globale du territoire
- Magazines communautaires
- Stratégie autour des usages numériques

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	82 380.00 €	67 020.92 €	108 650.00 €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	72 040.00 €	67 534.49 €	103 550.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	70 000.00 €	72 337.57 €	70 000.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 420.00 €</b>	<b>206 892.98 €</b>	<b>282 200.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	1 244.00 €	3 171.78 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 244.00 €</b>	<b>3 171.78 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 € €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	1 860.00 €	1 106.40 €	2 300.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	10 400.00 €	10 873.52 €	124 347.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 260.00 €</b>	<b>11 979.92 €</b>	<b>126 647.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Drapeaux
- Film emploi, pays de la baie
- Panneau touristique dans les communes
- Licence adobe
- Appareil photo
- Signalétique de l'ancien collège de St-Pois
- Quartiers artisans d'art : stickers, enseigne, flyer
- Le Rack : enseigne, vitrophanie
- FMA : vidéo portrait d'artisans d'art
- Totem évènementiels
- Enseigne bâtiments
- Signalétique des zones d'activités

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes / mission 1 – gouvernance et communication
- **Valide** le budget affecté à cette mission

Rapporteur : Charly VARIN

## **PROGRAMME 1 – GOUVERNANCE, PROSPECTIVE ET APPUI AUX COMMUNES**

MISSION 2 – PROSPECTIVE ET EVOLUTION DU TERRITOIRE (fiche 11)

**C. VARIN + 8 vice-présidents - M.LEMOINE**

---

### **Objectifs généraux de la mission**

Prendre en compte les évolutions institutionnelles, sociales, sociétales, démographiques et économiques et concilier ces logiques pour proposer des projets opérationnels et stratégiques aux conseillers communautaires délégués et aux vice-présidents dans le cadre d'une démarche globale de prospective territoriale.

3 priorités :

- Une **identité territoriale** forte à développer pour une **attractivité du territoire** renforcée, permettant l'accueil d'entreprises et de nouvelles populations
- Un développement territorial ouvert sur le monde, aux technologies et investissements d'avenir,
- Des **services locaux pour toutes les générations** pour favoriser le mieux vivre ensemble, en particulier une **offre de santé de proximité**.

Mobiliser les acteurs publics – Département, Région, Etat, Europe – et privés pour nous accompagner dans la mise en œuvre de nos actions, dans le cadre notamment des politiques contractuelles.

---

### **Projets sur la mandature – 5 ans**

- Faire entrer progressivement l'Intercom dans une démarche de prospective à travers ses 9 programmes/25 missions.
- Mettre en place des partenariats avec les Universités pour accueillir des étudiants susceptibles d'assurer des missions spécifiques d'accompagnement de l'Intercom sur différentes thématiques.
- Faire réaliser et accompagner des études sur les politiques publiques de l'Intercom
- Travailler étroitement avec les intercommunalités voisines pour développer des partenariats.
- Participer aux études et travaux de prospective menés à l'échelle du département ou de la région Normandie
- Collaborer avec l'agence d'attractivité Latitude Manche
- Consolider l'offre de santé sur le territoire en s'appuyant sur le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire de Villedieu-les-Poêles.

---

### **Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Moyens humains :

- Directrice générale des services
- Directeur du développement économique et touristique
- Collaboratrice du Président et des élus

Aucun moyen financier n'est alloué comptablement à cette fiche projet ni en fonctionnement, ni en investissement

### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes / mission 2 – prospective et évolution du territoire
- **Valide** le budget affecté à cette mission



Rapporteur : Charly VARIN

## **PROGRAMME 1 – GOUVERNANCE, PROSPECTIVE ET APPUI AUX COMMUNES**

### MISSION 3 – PARTENARIATS AVEC LES COMMUNES RURALES (*fiche 12*)

**C. VARIN + 8 vice-présidents – M-C. PLESSIS**

---

#### **Objectifs généraux de la mission**

Mettre en place des logiques de développement et d'appui aux 27 communes de l'Intercom.  
Proposer des services pour les aider dans leur fonctionnement.

---

#### **Projets sur la mandature – 5 ans**

- Informer et conseiller les conseillers communautaires sur les évolutions législatives en matière d'évolution territoriale (communes nouvelles, élargissement des périmètres, fusion de régions, transfert de compétences, etc...)
- Informer les délégués communautaires, les conseils municipaux et les acteurs du territoire sur les politiques publiques de l'Intercom et leur mise en œuvre.
- Proposer des services communautaires en direction des communes rurales dans un souci d'économies et de mutualisation sur la base du volontariat des communes (assistance technique, marchés publics groupés, etc...)
- Proposer des partenariats entre l'Intercom et les communes pour aider les communes à obtenir des participations financières des autres collectivités (Département, pays de la baie, Europe...)
- Bâtir un contrat de territoire entre le Département, l'Intercom et les communes pour la mandature
- Réfléchir à la pertinence de mettre en place des « contrats de ruralité » entre l'Intercom et les communes rurales sur des investissements communaux précis.

---

#### **Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés au budget général

Moyens humains :

- Directrice générale des services
- Directeur du développement économique et touristique
- Collaboratrice du Président et des élus

#### **PRIORITES 2019**

- Assurer les missions du service commun de secrétaire de mairie
- Améliorer l'efficacité du service commun

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	700.00 €	96.85 €	400.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	64 000.00 €	51 732.55 €	72 875.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 300.00 €</b>	<b>53 429.40 €</b>	<b>74 875.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	55 000.00 €	67 680.57 €	68 000.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	5 600.00 €	7 895.77 €	1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 600.00 €</b>	<b>75 576.34 €</b>	<b>69 500.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	33 418.61 €	14 785.57 €	43 159.25 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 418.61 €</b>	<b>14 785.57 €</b>	<b>43 159.25 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Fonds de concours aux communes

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes / mission 3 – partenariats avec les communes rurales
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Délibération n° 2019-014 Programme 1 – gouvernance, prospective et appui aux communes - subventions 2019**

*Rapporteur : Charly VARIN*

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 7 février dernier,

Les subventions suivantes sont soumises au vote du conseil :

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention 2019</b>
Comité des fusillés de Beaucoudray	1 000.00 €
UNACITA	400.00 €
Association pour la défense et promotion du chemin de fer	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600.00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** les subventions 2019 telles que décrites ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ces montants

**Délibération n° 2019-015 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villebaudon**

*Rapporteur : Daniel MACE*

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,  
Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de Villebaudon comme l'une de ses communes membres,  
Vu, la demande de fonds de concours en date du 21 décembre 2018 et formulée par la commune de Villebaudon pour des travaux de mise en accessibilité de l'église.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

**Coût total du projet : 7 280.33 € HT**

Financement	Montant HT	Taux
Etat		
Département		
Villedieu Intercom (montant demandé)	1 456.07 €	20 %
<b>Sous-total 1</b> (subventions publiques)	<b>1 456.07 €</b>	<b>20 %</b>
Commune (reste à charge)	5 824.26 €	80 %
<b>Sous-total 2</b> (reste à charge commune)	<b>5 824.26 €</b>	<b>80 %</b>
<b>TOTAL (1 + 2)</b>	<b>7 280.33 €</b>	<b>100 %</b>

Considérant que la commission finance, réunie le 07 février 2019, a émis un avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours de 1 456.07 €, correspondant à 20 % du montant du projet,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villebaudon en vue de participer au financement des travaux de mise en accessibilité de l'église, pour un montant de 1 456.07 €.
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

<b>Délibération n° 2019-016</b>	<b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Maupertuis</b>
---------------------------------	--

*Rapporteur : Daniel MACE*

- Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,  
Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de Maupertuis comme l'une de ses communes membres,  
Vu, la demande de fonds de concours en date du 11 janvier 2019 et formulée par la commune de Maupertuis pour des travaux de restauration de l'église.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

**Coût total du projet : 14 584.90 € HT**

Financement	Montant HT	Taux
Département	5 833.96 €	40 %
Fondation du Patrimoine	2 916.98 €	20 %
Villedieu Intercom (montant demandé)	2 916.98 €	20 %
<b>Sous-total 1</b> (subventions publiques)	<b>11 667.92 €</b>	<b>80 %</b>
Commune (reste à charge)	2 916.98 €	20 %
<b>Sous-total 2</b> (reste à charge commune)	<b>2 916.98 €</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL (1 + 2)</b>	<b>14 584.90 €</b>	<b>100 %</b>

Considérant que la commission finance, réunie le 07 février 2019, a émis un avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours de 2 916.98 €, correspondant à 20 % du montant du projet,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Maupertuis en vue de participer au financement des travaux de restauration de l'église, pour un montant de 2 916.98 €.
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

<b>Délibération n° 2019-017</b>	<b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de St Maur des Bois</b>
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACE

- Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,  
Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de St Maur des Bois comme l'une de ses communes membres,  
Vu, la demande de fonds de concours en date du 06 février 2019 et formulée par la commune de St Maur des Bois pour des travaux de rénovation de la toiture de l'église.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

**Coût total du projet : 8 716.90 € HT**

Financement	Montant HT	Taux
Département	3 486.76 €	40 %
Villedieu Intercom (montant demandé)	1 743.38 €	20 %
<b>Sous-total 1</b> (subventions publiques)	<b>5 230.14 €</b>	<b>60 %</b>
Commune (reste à charge)	3 486.76 €	40 %
<b>Sous-total 2</b> (reste à charge commune)	<b>3 486.76 €</b>	<b>40 %</b>
<b>TOTAL (1 + 2)</b>	<b>8 716.90 €</b>	<b>100 %</b>

Considérant que la commission finance, réunie le 07 février 2019, a émis un avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours de 1 366.72 €, correspondant à la différence entre le montant total attribué par projet (3 000 €) moins 1 633.38 € de fonds de concours déjà attribué à la commune de St Maur des Bois en 2017, pour des travaux de même nature,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Décide** d'attribuer un fonds de concours à la commune de St Maur des Bois en vue de participer au financement des travaux de rénovation de la toiture de l'église, pour un montant de 1 366.72 €.
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

Rapporteur : Daniel MACÉ

## **PROGRAMME 2 – FINANCES, RESSOURCES HUMAINES & SÉCURITÉ CIVILE**

MISSION 1 – FINANCES & RESSOURCES HUMAINES (*fiche 13*)

**D.MACE – P.MANSON**

---

### **Objectifs généraux de la mission**

Dans un contexte marqué par une évolution rapide de la réglementation, de la législation et du périmètre des collectivités locales, le tout conjugué à une baisse des dotations de l'Etat menée dans l'objectif de redressement des comptes publics du pays, et à un contexte financier très mouvant, l'Intercom devra, à travers cette mission 3-1 :

- Assurer la santé financière de son budget, le pilotage et la qualité comptable,
- Sécuriser en droit les décisions publiques et leur mise en œuvre,
- Assurer les missions statutaires et la gestion administrative de ses agents,
- Décider et mettre en œuvre des moyens pour disposer en permanence des personnels dont la collectivité à besoin afin de répondre aux missions de service public et aux projets décidés par la collectivité

---

### **Projets sur la mandature – 5 ans**

#### **Finances**

- Réaliser une étude annuelle sur la situation financière de la collectivité à travers le compte administratif N-1
- Proposer une présentation des comptes administratifs et budgets plus facilement compréhensible par l'ensemble des élus via les 24 programmes/missions, en sus des présentations standardisées M14.
- Valoriser le patrimoine de la collectivité en lien avec le programme/mission 7/2 gestion active du patrimoine
- Proposer des pistes d'économie au travers des charges financières de la collectivité et d'une affectation de crédits par service selon les priorités définies chaque année.
- Renégocier les emprunts en cours compte tenu des faibles taux.
- Travailler avec les partenaires de l'Intercom à la mise en place d'un groupement de commandes tout en conservant la volonté de travailler avec des entreprises locales
- Délivrer des délégations de paiement dans un cadre strict
- Tendre vers la mutualisation de services et de personnel avec les communes en lien avec le programme/mission 1/3 appui aux communes.
- Dématérialiser les procédures comptables.
- Développer le dialogue de gestion avec les 26 conseillers communautaires délégués en charge des 25 programmes/missions



- Travailler étroitement avec le programme/mission 2/2 pour bâtir un schéma de mutualisation pertinent, efficient et cohérent.

#### **Ressources humaines**

- Disposer de moyens humains justement proportionnés aux besoins de la collectivité dans un souci de maîtrise des dépenses publiques.
- Mobiliser une équipe de collaborateurs compétents, dévoués et impliqués pour répondre aux besoins de l'Intercom.
- Assurer à chacun des agents un déroulement de carrière répondant aux attentes, aux objectifs individuels, aux capacités et au mérite.
- Mettre en place un travail concerté entre le personnel et les élus pour veiller à rendre un service optimal à la population du territoire.
- Veiller au partage des connaissances et des compétences pour assurer un suivi du fonctionnement de la collectivité en faisant face aux aléas, dans le respect de la confidentialité inscrite dans les droits et devoirs des agents publics.
- Veiller à des comportements exemplaires au service de tous et au sein des équipes
- Favoriser la reconnaissance de l'engagement de chacun
- Créer un esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance des agents sur les différents sites et lieux de travail.

#### **Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés au budget général

Moyens humains :

- Directrice générale des services / Collaboratrice du Président et des élus
- Responsable du pôle ressources – prospective et évaluation + Service comptable

#### **PRIORITES 2019**

- La réalisation du document unique

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	179 700.00 €	147 530.16 €	172 100.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	395 500.00 €	346 907.43 €	396 950.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	1 625 450.00 €	1 624 688.41 €	1 625 500.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	6 250.00 €	4 073.00 €	7 900.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	2 000.00 €	100.43 €	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 208 900.00 €</b>	<b>2 123 299.43 €</b>	<b>2 204 450.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	20 000.00 €	19 983.86 €	15 000.00 €

<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 e
<b>73 – Impôts et taxes</b>	1 034 200.00 €	1 033 440.08 €	1 034 200.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 e
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	1 800.00 €	6 541.59 €	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 056 000.00 €</b>	<b>1 059 965.53 €</b>	<b>1 049 700.00 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

CHAPITRE	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 € €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	35 000.00 €	12 474.20 €	80 000.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	12 800.00 €	7 391.94 €	16 264.48 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 800.00 €</b>	<b>19 866.14 €</b>	<b>96 264.48 €</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d'investissements reçues</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

### Détail des investissements

- Réalisation du document unique
- Licence logiciel métier
- Achat informatique

### Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 2 – finances, ressources humaines et sécurité civile / mission 1 – finances et ressources humaines
- **Valide** le budget affecté à cette mission

### Délibération n° 2019-019 Programme 2 – Finances, ressources humaine et sécurité civile Subvention 2019

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Considérant l'avis favorable de la commission finance en date du 7 février dernier,

La subvention suivante est soumise au vote du conseil :

Association	Montant de la subvention 2019
Amicale du personnel	5 000.00 €

### Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** la subvention 2019 telle que décrite ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ce montant

Rapporteur : Daniel MACÉ

## **PROGRAMME 2 – FINANCES, RESSOURCES HUMAINES & SÉCURITÉ CIVILE**

MISSION 2 – COMMANDE PUBLIQUE ET SCHEMA DE MUTUALISATION (fiche 14)

**D.MACE – F.LAUBEL**

---

### **Objectifs généraux de la mission**

#### **Schéma de mutualisation**

Dans le cadre de la nouvelle législation en vigueur, l'Intercom doit proposer un **schéma de mutualisation de ses services** en lien avec ses 27 communes membres le tout dans un souci de meilleure utilisation de l'argent public et d'efficience dans la mise en œuvre du service public.

#### **Commande publique**

La mission commande publique mettra en œuvre la gestion des moyens pour obtenir des prestations conformes aux besoins en préservant la sécurité des procédures notamment en intégrant les principes du code des marchés publics.

---

### **Projets sur la mandature – 5 ans**

#### **Schéma de mutualisation**

- Mettre en place le schéma de mutualisation et assurer son suivi, en le faisant évoluer au regard des nouvelles exigences légales.
- Intégrer dans la mesure du possible les objectifs de développement et la prospective du territoire dans le schéma de mutualisation
- A travers un diagnostic, établir le mode de mutualisation (ascendante ou descendante) le plus adapté à chacun des services.
- Optimiser le rapport Coût / Service rendu et, à terme, obtenir des économies du fait de la mutualisation

#### **Commande publique**

- Adapter administrativement et techniquement la procédure d'appel d'offres, en fonction des spécificités de la consultation, dans le respect du code des marchés publics.
- Intégrer la commission en amont de chaque consultation.
- Optimiser la procédure d'achats : acheter mieux.
- Mettre en place un suivi et une évaluation de l'ensemble des contrats publics de l'Intercom et de leur révision

---

### **Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général

Moyens humains :

- Directrice générale des services
- Responsable du pôle ressources – prospective et évaluation
- Responsable du service commande publique

Aucun moyen financier n'est affecté comptablement à cette fiche projet

### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 2 – finances, ressources humaines et sécurité civile / mission 2 – commande publique et schéma de mutualisation
- **Valide** le budget affecté à cette mission

Rapporteur : Daniel MACÉ

## **PROGRAMME 2 – FINANCES, RESSOURCES HUMAINES & SÉCURITÉ CIVILE**

MISSION 3 – SECURITE CIVILE, POMPIERS, SDIS (*fiche 15*)

**D. MACE – M.DELABROISE**

---

### **Objectifs généraux de la mission**

Participer à la politique publique de distribution des secours conformément au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques mis en place par le SDIS.

Contribuer financièrement à ces services de secours pour les 27 communes du territoire.

Participer aux échanges et partenariats entre l'Intercom, les sapeurs-pompiers du territoire et leurs associations.

---

### **Projets sur la mandature – 5 ans**

- Assurer une présence affirmée aux cotés des centres de secours et de nos sapeurs-pompiers volontaires, garants de la sécurité des personnes, qui doit rester une de nos priorités en complément des politiques de santé portée aussi par l'IBV tel que par exemple la mise en place du Pôle de Santé et du pôle de services + dans un souci d'offre globale et complémentaire.
- Sensibiliser les élus à la nécessité d'accompagner le SDIS dans la recherche de sapeurs-pompiers volontaires au service de notre sécurité et notamment au travers des personnels des collectivités.
- Assurer le relais autant que nécessaire entre les différents acteurs chargés de notre sécurité tant civile que publique et participer à la mise en place des conditions les plus favorables à l'exercice de leurs missions au service de notre population.
- Assurer les personnes chargées de notre sécurité de la reconnaissance des élus et de la population de tout le territoire.
- Donner aux acteurs de la sécurité publique les moyens d'accomplir les missions pour lesquels ils se sont engagés.

---

### **Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général

Moyens humains :

- Directrice générale des services

---

### **Référence aux statuts**

*Compétences facultatives :*

9. *Service de Secours et de lutte contre l'Incendie : versement des contributions au SDIS*

### **PRIORITES 2019**

- Maintenir le lien avec les centres de secours du territoire

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	500.00 €	0.00 €	500.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	482 089.00 €	481 689.00 €	490 247.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>482 589.00 €</b>	<b>481 689.00 €</b>	<b>490 747.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 2 – finances, ressources humaines et sécurité civile / mission 3 – sécurité civile, pompiers, SDIS
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Délibération n° 2019-022 Programme 2 – Finances, ressources humaine et sécurité civile  
Subventions 2019**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 7 février dernier,  
Les subventions suivantes sont soumises au vote du conseil :

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention 2019</b>
Amicale des sapeurs-pompiers de Villedieu	2 640.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Percy	2 240.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de St-Pois	960.00 €

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** les subventions 2019 telles que décrites ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ces montants

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	95 305.28 €	296.82 €	105 837.73 €
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	400 000.00 €	0.00 €	400 000.00 €
<b>023 – Virement section d'investissement</b>	386 550.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	500.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>042 – Opération d'ordre entre section</b>	1 013 650.00 €	948 785.99 €	951 950.00 €
<b>66 – Charges financières</b>	110 219.58 €	110 163.24 €	99 932.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 006 224.86 €</b>	<b>1 059 246.05 €</b>	<b>1 558 219.73 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>042 – Opération d'ordre entre section</b>	129 533.00 €	135 885.00 €	133 568.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	4 394 000.00 €	4 448 863.18 €	4 110 000.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	798 986.00 €	825 393.18 €	750 000.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.98 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	6.10 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 E	8.00 €	0.00 €
<b>002 – Exc2dent reporté</b>	1 550 676.86 €	1 550 676.86 €	1 801 486.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 873 195.86 €</b>	<b>6 960 833.30 €</b>	<b>6 795 054.78 €</b>



<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	392 085.63 €	391 846.45 €	380 632.21 €
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	200 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
<b>040 – Opération d’ordre entre section</b>	129 533.00 €	135 885.00 €	133 568.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>721 618.63 €</b>	<b>527 731.45 €</b>	<b>714 200.21 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>021 – Virement section fonctionnement</b>	386 550.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	40 000.00 €	48 441.00 €	600 000.00 €
<b>040 - Opération d’ordre entre section</b>	1 013 650.00 €	948 785.99 €	951 950.00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	1 910 745.80 €
<b>001 – Excédent reporté</b>	1 258 857.49 €	1 258 857.49 €	950 724.74 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 699 057.49 €</b>	<b>2 256 084.48 €</b>	<b>4 413 420.54 €</b>

**Détail des investissements**

- Remboursement du capital
- Amortissement recette d’investissement

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l’unanimité**

- **Valide** les dépenses et recettes non affectées comme présentées ci-dessus

Délibération n° 2019-024      Programme 3 – développement économique et urbanisme / Mission 1 – développement économique, politique locale du commerce, artisanat

Rapporteur : Charly VARIN

## PROGRAMME 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME

MISSION 1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE, ARTISANAT (fiche 20)

JP.VAVASSEUR – R.BARBIER

### Objectif généraux de la mission

Stimuler l'activité économique du territoire en apportant des moyens d'investissement, en aidant les entreprises à se créer ou à se développer.

Contribuer, comme puissance publique, aux côtés des collectivités et des acteurs économiques, au développement, à l'attractivité et à la compétitivité du territoire en investissant, en fédérant les acteurs locaux et en proposant des animations en lien avec les dynamiques associatives.

Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises du territoire

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Faire un diagnostic complet des situations disponibles sur le territoire (commerces, savoir-faire, ...)
- Développer ou intégrer un dispositif visant à assurer un développement économique offensif pour le territoire et notamment pour l'accueil d'entreprises sur les 2 zones d'activités stratégiques.
- Favoriser et travailler à l'accueil d'entreprises nouvelles sur notre territoire et nos 2 zones d'activités en lien avec les grands projets régionaux (sous-traitance EMR par ex.)
- Travailler avec les communes membres pour favoriser le développement économique endogène sur les communes en accompagnant les entreprises dans leurs projets de développement.
- Travailler sur la fiscalité professionnelle (CFE, FPZ)
- Travailler sur la mise en place d'un marketing territorial pour permettre l'identification du territoire, l'attractivité du territoire en lien avec le programme/mission 1/1 communication.
- Travailler à une politique de réserves foncières attractives sur le territoire en lien avec le programme/mission 3/2 Agriculture.
- Travailler à une évolution de la filière étain-cuivre sur Villedieu
- Préserver le savoir-faire et développer les compétences dans les métiers des métaux
- Dynamiser les commerces à travers des opérations événementielles fortes.
- Effectuer un recensement des commerces vacants.
- Travailler sur la fiscalité des commerces vides en lien avec les communes pour favoriser la baisse des loyers pour les rendre plus proche du marché et en tenant compte du contexte économique.
- Mettre en place un système fidélité et de chèques cadeaux unique et commun à tous les commerces du territoire.
- Sensibiliser les jeunes enfants à l'artisanat, favoriser la transmission du savoir au travers des activités périscolaires en lien avec le programme 7 Enfance & Jeunesse
- Favoriser les partenariats avec les écoles de formation.

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA Cacquevel

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA La Colombe

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA Sainte-Cécile

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe ZA de la Monnerie

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Chargé de mission Développement économique et commerce local

### Référence aux statuts

Compétences obligatoires

2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme

### PRIORITES 2019

- Commercialisation des zones d'activités
- Partenariat avec les commerçants

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	168 461.00 €	109 491.01 €	167 895.05 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	90 000.00 €	92 670.70 €	109 540.00 €
<b>042 – Opération d'ordre entre section</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	80 000.00 €	69 137.00 €	96 000.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	30 000.00 €	1 387.50 €	13 100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>368 461.00 €</b>	<b>272 686.21 €</b>	<b>386 535.05 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	24 000.00 €	21 371.16 €	35 164.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	176 631.00 €	157 632.74 €	116 036.00 €
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	1 206.00 €	1 205.19 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	565.33 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>201 837.00 €</b>	<b>180 774.42 €</b>	<b>151 200.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	35 200.00 € €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	50 000.00 €	8 540.67 €	207 047.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	309 000.00 €	220 765.00 €	90 100.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	547 200.00 €	373 909.72 €	146 693.55 €
<b>040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	1 206.00 €	1 205.19 €	0.00 €
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	99 400.00 €	99 400.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 806.00 €</b>	<b>703 820.58 €</b>	<b>500 040.55 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d'investissements reçues</b>	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	950.00 €	2 450.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	49 213.00 €	0.00 €	50 000.00 €
<b>041 – opérations patrimoniales</b>	99 400.00 €	99 400.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	547 200.00 €	301 532.30 €	219 070.97 €
<b>TOTAL</b>	<b>703 763.00 €</b>	<b>403 382.30 €</b>	<b>269 070.97 €</b>

#### **Détail des investissements**

- Espace co-working
- Caution SM3
- Projet CCI
- Rond-point et rue de la Gollerie, convention de mandat de Percy
- Subvention équilibre budgets ZA

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 3 – développement économique et urbanisme / mission 1 – développement économique, politique locale du commerce, artisanat
- **Valide** le budget affecté à ce programme

<b>Délibération n° 2019-025</b>	<b>Compte de gestion et compte administratif 2018 de la ZA du Cacquevel</b>
---------------------------------	---

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
011- charges à caractère général	23 000,00 €	12 190,55 €
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,25 €
66 – charges financières	25 960,00 €	25 956,89 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 232 089,00 €	1 232 079,03 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	51 560,00 €	43 705,89 €
002 – Déficit de fonctionnement reporté	12 594,00 €	12 593,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 213,00 €</b>	<b>1 326 526,19 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	300 000,00 €	322 128,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €
77 – Produits exceptionnelles	14 333,00 €	0,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
042 – opérations d'ordre entre sections	979 310,00 €	968 490,58 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	51 560,00 €	43 705,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 213,00 €</b>	<b>1 334 324,47 €</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
16 – emprunts et dettes assimilés	89 178,00 €	39 964,42 €
001 – Déficit d'investissement reporté	163 601,00 €	163 600,82 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	979 310,00 €	968 490,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 232 089,00 €</b>	<b>1 172 055,82 €</b>

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
001 – Excédent d'investissement reporté	0,0 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés		
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 232 089,00 €	1 232 079,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 232 089,00 €</b>	<b>1 232 079,03 €</b>

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZA du Cacquevel,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget annexe de la ZA du Cacquevel.

<b>Délibération n° 2019-082</b>	<b>Budget primitif 2019 de la ZA du Cacquevel</b>
---------------------------------	---

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président en charge des finances présente le projet de budget annexe primitif 2019 de la ZA du Cacquevel et rappelle que le budget est voté par chapitre.

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
011- charges à caractère général	23 000,00 €	12 190,55 €	21 000,00 €
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,25 €	10,00 €
66 – charges financières	25 960,00 €	25 956,89 €	24 230,00 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 232 089,00 €	1 232 079,03 €	654 161,00 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	51 560,00 €	43 705,89 €	30 230,00 €
002 – Déficit de fonctionnement reporté	12 594,00 €	12 593,58 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 213,00 €</b>	<b>1 326 526,19 €</b>	<b>729 631,00 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	300 000,00 €	322 128,00 €	0,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
77 – Produits exceptionnelles	14 333,00 €	0,00 €	12 202,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	7 798,00 €
042 – opérations d'ordre entre sections	979 310,00 €	968 490,58 €	679 391,00 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	51 560,00 €	43 705,89 €	30 230,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 213,00 €</b>	<b>1 334 324,47 €</b>	<b>729 631,00</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
16 – emprunts et dettes assimilés	89 178,00 €	39 964,42 €	39 965,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	163 601,00 €	163 600,82 €	0,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	979 310,00 €	968 490,58 €	679 391,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 232 089,00 €</b>	<b>1 172 055,82 €</b>	<b>719 356,00 €</b>

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
001 – Excédent d'investissement reporté	0,0 €	0,00 €	60 023,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés			5 172,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 232 089,00 €	1 232 079,03 €	654 161,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 232 089,00 €</b>	<b>1 232 079,03 €</b>	<b>719 356,00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2019 de la ZA du Cacquevel de Villedieu Intercom :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 729 631,00 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 719 356,00 €

Rapporteur : Daniel MACÉ

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
011- charges à caractère général	168 848,00 €	10 302,00 €
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €
66 – charges financières	3 720,00 €	3 713,71 €
002 – Déficit de fonctionnement reporté	27 400,00 €	27 399,72 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 202 918,00 €	1 090 164,58 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	12 720,00 €	12 649,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 616,00 €</b>	<b>1 144 229,72 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
002 - Excédent antérieur reporté	0,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	349 600,00 €	207 486,67 €
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,13 €
042 – opérations d'ordre entre sections	1 053 286,00 €	974 581,23 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	12 720,00 €	12 649,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 616,00 €</b>	<b>1 194 717,74 €</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
16 – Emprunts et dettes assimilés	100 700,00 €	100 696,74 €
001 – Déficit d'investissement reporté	130 627,00 €	130 626,63 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 053 286,00 €	974 581,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 284 613,00 €</b>	<b>1 205 904,60 €</b>

Recettes d'investissement 2017 par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
16 – Emprunts et dettes assimilés	81 695,00 €	0,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 202 918,00 €	1 090 164,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 284 613,00 €</b>	<b>1 090 164,58 €</b>



Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 4) approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZA La Colombe,
- 5) approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe de la ZA La Colombe.

<b>Délibération n° 2019-027</b>	<b>Budget primitif 2019 de la ZA de La Colombe</b>
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2019 de la ZA de La Colombe et rappelle que le budget est voté par chapitre.

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
011- charges à caractère général	168 848,00 €	10 302,00 €	203 086,00 €
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
66 – charges financières	3 720,00 €	3 713,71 €	3 340,00 €
002 – Déficit de fonctionnement reporté	27 400,00 €	27 399,72 €	0,00 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 202 918,00 €	1 090 164,58 €	1 186 385,00 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	12 720,00 €	12 649,71 €	12 340,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 616,00 €</b>	<b>1 144 229,72 €</b>	<b>1 405 161,00 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
002 - Excédent antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	50 488,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	349 600,00 €	207 486,67 €	425 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,13 €	10,00 €
042 – opérations d'ordre entre sections	1 053 286,00 €	974 581,23 €	917 323,00 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	12 720,00 €	12 649,71 €	12 340,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 616,00 €</b>	<b>1 194 717,74 €</b>	<b>1 405 161,00 €</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
16 – Emprunts et dettes assimilés	100 700,00 €	100 696,74 €	153 321,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	130 627,00 €	130 626,63 €	115 741,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 053 286,00 €	974 581,23 €	917 323,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 284 613,00 €</b>	<b>1 205 904,60 €</b>	<b>1 186 385,00 €</b>

Recettes d'investissement 2017 par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
16 – Emprunts et dettes assimilés	81 695,00 €	0,00 €	0,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 202 918,00 €	1 090 164,58 €	1 186 385,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 284 613,00 €</b>	<b>1 090 164,58 €</b>	<b>1 186 385,00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2019 de la ZA de La Colombe de Villedieu Intercom
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 405 161.00 €
  - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 186 385.00 €

<b>Délibération n° 2019-028</b>	<b>Compte de gestion et compte administratif 2018 de la ZA de Sainte-Cécile</b>
---------------------------------	---

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
002 – Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €
011- charges à caractère général	16 600,00 €	2 810,59 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,11 €
042 – opération d'ordre de section à section	85 222,00 €	85 221,10 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 822,00 €</b>	<b>88 031,80 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
042 – opérations d'ordre entre sections	101 822,00 €	88 031,69 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	10 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 822,00 €</b>	<b>88 031,69 €</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
16 – emprunts et dettes assimilés	14 030,00 €	14 030,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	101 822,00 €	88 031,69 €
001 – Déficit d'investissement reporté	15 071,00 €	15 071,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 923,00 €</b>	<b>117 132,69 €</b>

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
001 – Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	45 701,00 €	32 000,00 €
040 – opérations d'ordre entre sections	85 222,00 €	85 221,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 923,00 €</b>	<b>117 221,10 €</b>

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 6) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 7) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 8) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 9) approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZA de Ste-Cécile,
- 10) approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe de la ZA de Ste-Cécile.

<b>Délibération n° 2019-029</b>	<b>Budget primitif 2019 de la ZA de Sainte-Cécile</b>
---------------------------------	---

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2019 de la ZA de Ste-Cécile et rappelle que le budget est voté par chapitre.

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
002 – Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	1,00 €
011- charges à caractère général	16 600,00 €	2 810,59 €	20 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,11 €	10,00 €
042 – opération d'ordre de section à section	85 222,00 €	85 221,10 €	88 032,00 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 822,00 €</b>	<b>88 031,80 €</b>	<b>123 043,00 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	11,00 €
042 – opérations d'ordre entre sections	101 822,00 €	88 031,69 €	108 032,00 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	10 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 822,00 €</b>	<b>88 031,69 €</b>	<b>123 043,00 €</b>

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
16 – emprunts et dettes assimilés	14 030,00 €	14 030,00 €	14 030,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	101 822,00 €	88 031,69 €	108 032,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	15 071,00 €	15 071,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 923,00 €</b>	<b>117 132,69 €</b>	<b>122 062,00 €</b>

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
001 – Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	88,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	45 701,00 €	32 000,00 €	33 942,00 €
040 – opérations d'ordre entre sections	85 222,00 €	85 221,10 €	88 032,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 923,00 €</b>	<b>117 221,10 €</b>	<b>122 062,00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Adopte** le budget annexe primitif 2019 de la ZA de Ste-Cécile de Villedieu Intercom
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 123 043.00 €
  - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 122 062.00 €

Rapporteur : Daniel MACÉ

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
011- charges à caractère général	684 265,00 €	316 776,62 €
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,78 €
042 – opérations d'ordre entre sections	360 736,00 €	83 914,34 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 051 011,00 €</b>	<b>400 691,74 €</b>

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
70 – produits des services, domaine et vente	137 880,00 €	53 235,00 €
74 – dotations, subventions et participations	365 120,00 €	60 400,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €
042 – opérations d'ordre entre sections	542 001,00 €	316 776,62 €
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 051 011,00 €</b>	<b>430 411,62 €</b>

Dépenses d'investissement 2018 par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
16 – emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	542 001,00 €	316 776,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>542 001,00 €</b>	<b>316 776,62 €</b>

Recettes d'investissement 2018 par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018
16 – Emprunts et dettes assimilés	181 265,00 €	181 265,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	360 736,00 €	83 914,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>542 001,00 €</b>	<b>265 179,34 €</b>

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 11) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 12) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 13) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 14) approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZA de Percy,
- 15) approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe de la ZA de Percy.

<b>Délibération n° 2019-031</b>	<b>Budget primitif 2019 de la ZA de Percy-en-Normandie</b>
---------------------------------	--

Rapporteur : Daniel MACÉ

Monsieur le vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2019 de la ZA de Percy et rappelle que le budget est voté par chapitre

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019
011- charges à caractère général	684 265,00 €	316 776,62 €	407 530,00 €	
65 – autres charges de gestion courante	10,00 €	0,78 €	10,00 €	
042 – opérations d'ordre entre sections	360 736,00 €	83 914,34 €	522 337,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 051 011,00 €</b>	<b>400 691,74 €</b>	<b>935 877,00 €</b>	

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019
002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	29 720,00 €	
70 – produits des services, domaine et vente	137 880,00 €	53 235,00 €	100 000,00 €	
74 – dotations, subventions et participations	365 120,00 €	60 400,00 €	124 100,00 €	
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	
77 – Produits exceptionnels			155 992,00 €	
042 – opérations d'ordre entre sections	542 001,00 €	316 776,62 €	520 055,00 €	
043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 051 011,00 €</b>	<b>430 411,62 €</b>	<b>935 877,00 €</b>	

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	51 598,00 €
16 – emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	542 001,00 €	316 776,62 €	520 055,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>542 001,00 €</b>	<b>316 776,62 €</b>	<b>571 653,00 €</b>

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
16 – Emprunts et dettes assimilés	181 265,00 €	181 265,00 €	49 316,00 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	360 736,00 €	83 914,34 €	522 337,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>542 001,00 €</b>	<b>265 179,34 €</b>	<b>571 653,00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

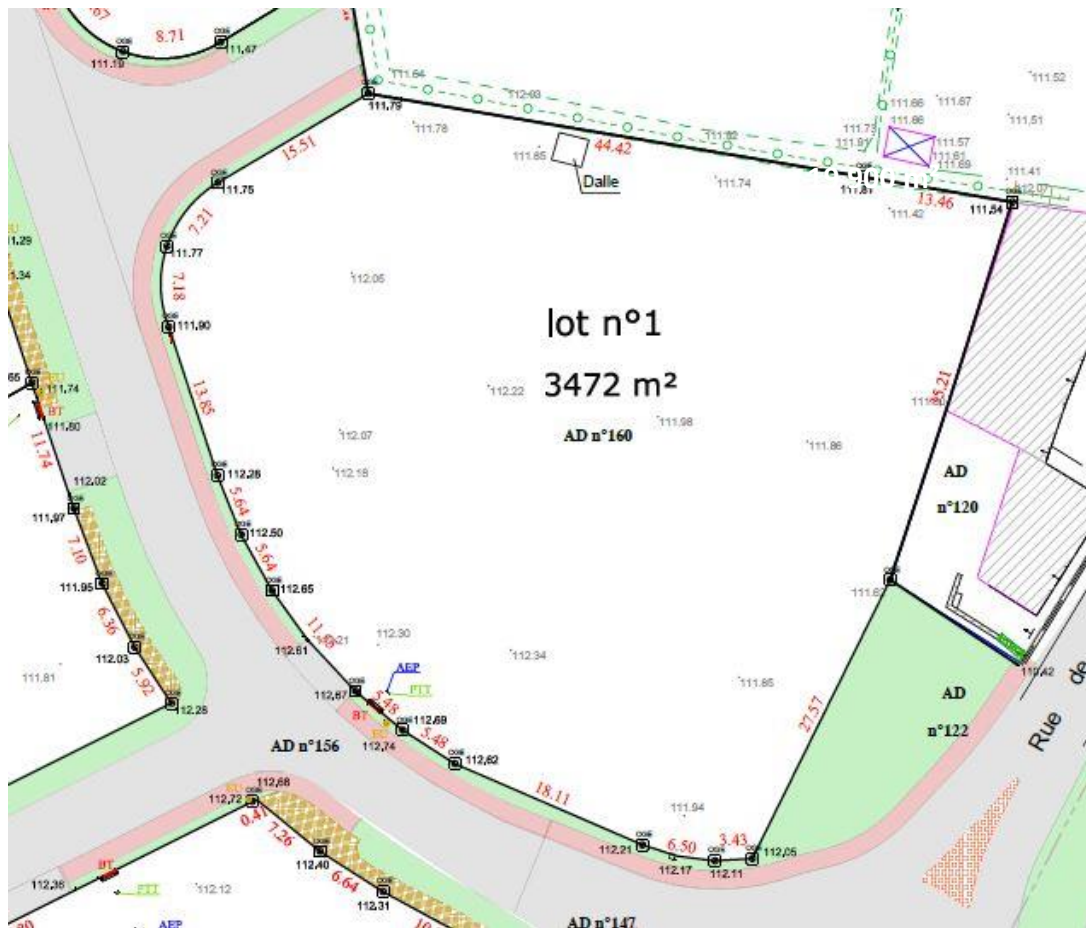
- **Adopte** le budget annexe primitif 2018 de la ZA de Percy de Villedieu Intercom
  - la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 935 877.00 €
  - la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 571 653.00 €

<b>Délibération n° 2019-032</b>	<b>Vente de parcelle à la SARL LA FINANCIERE DANISA sur la ZA de la Monnerie à Percy-en-Normandie</b>
---------------------------------	---

*Rapporteur : Charly VARIN*

Vu, l'article L5211-37 du CGCT et la consultation de France Domaine dans le cadre d'une vente immobilière,  
Vu, l'avis favorable de France Domaine,

La SARL LA FINANCIERE DANISA représentée par M. Daniel Levallois, dont l'activité est l'entretien, la réparation et la vente de véhicules automobiles légers souhaite se porter acquéreur du lot n°1 de 3472 m<sup>2</sup> constitué de la parcelle cadastrée 000 AD 160 sur la zone d'activités économiques de La Monnerie, rue Charles Joulan à Percy-en-Normandie, en vue de l'implantation d'un bâtiment.



La surface du lot est de **3472m<sup>2</sup>**. Le prix de vente du terrain est de **15 € HT/m<sup>2</sup>** soit **52 080 € HT** avec application d'une TVA sur marge de **9 984,2 €** soit un total de **62 064,2 € TTC** acte en main.

Il vous est proposé d'autoriser le président ou vice-président à procéder à la vente de cette parcelle.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le président ou vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente de la parcelle 000 AD 160 sur la zone d'activités économiques de la Monnerie à Percy-en-Normandie, à la SARL LA FINANCIERE DANISA en vue de l'implantation sur ce lot d'un bâtiment destiné à son activité d'entretien, réparation et vente de véhicules automobiles légers. Cette vente est consentie au prix de **52 080 € HT** avec application d'une TVA sur marge de **9 984,2 €** soit un total de **62 064,2 € TTC** acte en main pour une surface de **3472 m<sup>2</sup>**.

**Délibération n° 2019-033      Vente de parcelles à la SCI BMA sur la ZA de la Monnerie à Percy-en-Normandie**

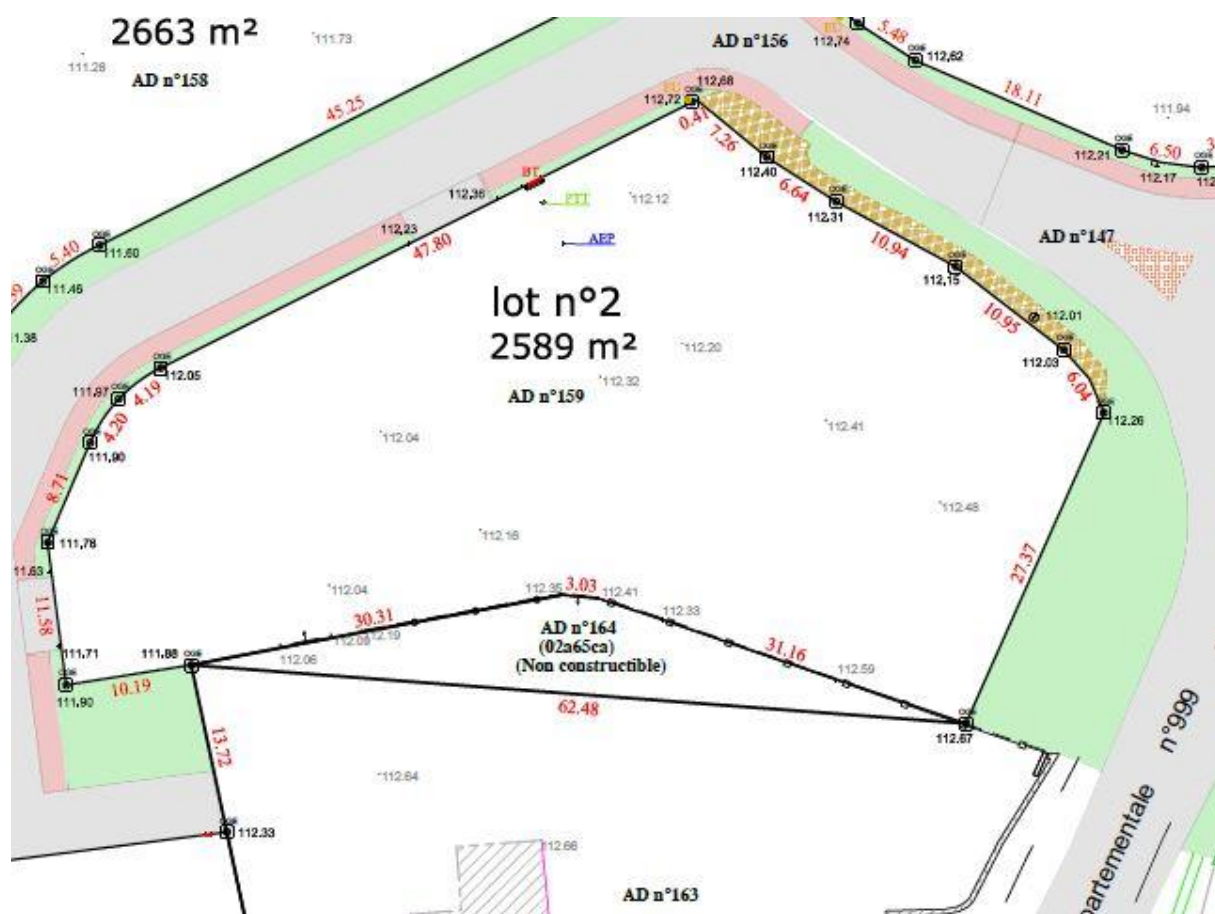
*Rapporteur : Charly VARIN*

Vu, l'article L5211-37 du CGCT et la consultation de France Domaine dans le cadre d'une vente immobilière,  
Vu, l'avis favorable de France Domaine,

La SCI BMA représentée par M. Marc Bellenger et M. Aurélien Bellenger, dont les activités sont les travaux de chauffage et de plomberie sanitaire, souhaite se porter acquéreur du lot n°2 de 2589 m<sup>2</sup> constitué de la parcelle cadastrée 000 AD 159 ainsi que d'une parcelle annexe non constructible de 265 m<sup>2</sup> cadastrée 000 AD 164 sur la



zone d'activités économiques de La Monnerie, rue Alfred Athanase à Percy-en-Normandie, en vue de l'implantation d'un bâtiment.



La surface du totale des parcelles concernées est de **2854 m<sup>2</sup>**. Le prix de vente du terrain est de **15 € HT/m<sup>2</sup>** soit **42 810 € HT** avec l'application d'une TVA sur marge de **7 424,2 €** soit un total de **50 234,2 € TTC** acte en main.

Il vous est proposé d'autoriser le président ou vice-président à procéder à la vente de cette parcelle.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le président ou vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des parcelles 000 AD 159 et 000 AD 164 sur la zone d'activités économiques de la Monnerie à Percy-en-Normandie, à la SCI BMA en vue de l'implantation sur ce lot d'un bâtiment destiné à ses activités de travaux de chauffage et de plomberie sanitaire. Cette vente est consentie au prix de **42 810 € HT** avec l'application d'une TVA sur marge de **7 424,2 €** soit un total de **50 234,2 € TTC** acte en main pour une surface de **2854 m<sup>2</sup>**.

<b>Délibération n° 2019-034</b>	<b>Substitution dans l'exercice du droit de préemption urbain sur le bâtiment situé au 62 rue général huard à Villedieu-les-poêles-Rouffigny</b>
---------------------------------	--

*Rapporteur : Charly VARIN*

Vu, la délibération du 2017-009 du 26 janvier 2017 déléguant le droit de préemption urbain,  
Vu, la délibération de Villedieu-les-poêles-Rouffigny n°18 du 11 mars 2019,

Maître Sophie PELLERIN-MALNOUX – Notaire à Gavray a déposée le 23 janvier 2019 une déclaration d'intention d'aliéner (n° 639 19 – J - 0007) en Mairie de Villedieu-les-poêles-Rouffigny pour la vente, de deux biens correspondant à deux unités foncières distinctes, appartenant à Madame LAFOSSE née GAUTIER Yvette, propriétaire, sis à PARIS – 274, rue Saint Honoré, lesquels sont situées au 62, rue Général Huard et se décomposent de la manière suivante :

- Une parcelle cadastrée section AH n° 44, d'une superficie de 193 m<sup>2</sup>, constituant un jardin d'agrément,
- Une propriété bâtie cadastrée section AH n°45, superficie de 116 m<sup>2</sup> au sol, contenant un bâtiment sur trois niveaux à usage mixte avec un local commercial au rez-de –chaussée et un local d'habitation au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> étage,

L'ensemble est vendu au prix total de **20 200 €** auquel il convient de rajouter les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur.

Par courriel en date du 31 janvier 2019, Monsieur le Maire de Villedieu-les-poêles-Rouffigny a transmis au Président de Villedieu Intercom, cette DIA afin qu'elle puisse être étudiée avec toute l'attention nécessaire dans le cadre du projet de pérennisation et de développement des métiers d'art dans ce secteur stratégique de la commune.

En effet, Villedieu Intercom travaille actuellement avec le repreneur de l'atelier du cuivre sur un projet d'extension de l'atelier du cuivre, situé au 54 de cette rue, dans le bâtiment situé au 64 rue Général Huard afin d'assurer une mise aux normes des installations de cette entreprise.

Dans le cadre de ce projet il nous parait nécessaire d'acquérir le bien situé au 62 rue Général Huard. En effet ce dernier se trouve sur la rue du Général Huard alors que le bâtiment qui doit accueillir l'extension de l'atelier du cuivre se trouve en retrait par rapport à la rue. L'acquisition du bâtiment situé au 62 rue du Général Huard permettrait de donner plus de visibilité à l'entreprise.

Par ailleurs, cela permettrait également d'élargir et de sécuriser l'accès au bâtiment destiné à accueillir le projet d'extension de l'atelier du cuivre qui est une entreprise ouverte à la visite et qui, de ce fait, accueille du public et génère du trafic.

Par courrier en date du 7 Février 2019, le Président de Villedieu Intercom a transmis à M le Maire de Villedieu-les-poêles-Rouffigny son souhait que Villedieu-les-poêles-Rouffigny puisse exercer son droit de préemption sur ces deux unités foncières et pour acquérir, dans le cadre d'une clause de substitution, ces deux immeubles au prix total de **20 200 €**. Les frais d'actes notariés seront à la charge de Villedieu Intercom.

Les services des domaines par courriel en date du 5 février 2019 ont été saisis d'une demande d'évaluation du bien. Immédiatement, Mr le Maire a informé Maître Sophie PELLERIN-MALNOUX, Notaire à Gavray que la commune de Villedieu-les-Poêles était susceptible d'exercer son droit de préemption sur tout ou une partie de cette propriété par courrier en date du 26 février 2019.

Par courriel en date du 15 Février 2019, le service France Domaine m'a répondu que s'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000 € son avis n'était pas obligatoire.

Par ailleurs, un arrêté sera pris par Monsieur le Maire afin d'exercer le droit de préemption de la Commune Nouvelle sur les deux unités foncières cadastrée AH - n° 44 & 45, pour une valeur de **20 200 €**, auquel il convient de rajouter les frais d'actes notariés,

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise le Président** à signer tout document nécessaire à l'acquisition des deux immeubles suivants, à savoir :
  - Une parcelle cadastrée section AH n° 44, d'une superficie de 193 m<sup>2</sup>, constituant un jardin d'agrément,
  - une propriété bâtie cadastrée section AH n°45, superficie de 116 m<sup>2</sup> au sol, contenant un bâtiment sur trois niveaux à usage mixte avec un local commercial au rez-de –chaussée et un local d'habitation au 1er et 2nd étage,
- **Précise** que cette acquisition sera réalisée par la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny pour le compte de Villedieu Intercom qui se substituera à la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny dans le cadre d'une clause de substitution lors de la vente définitive et sa formalisation par acte notarié.
- **Précise** que l'ensemble des frais liés à cette acquisition seront à la charge de Villedieu Intercom et notamment les frais d'actes notariés,

Délibération n° 2019-035	<b>SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA REGION NORMANDIE AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>
--------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

### 1. Rappel du contexte de l'élaboration du SRADDET

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis la loi NOTRe de 2015, les Régions doivent élaborer un SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalités des Territoires)

La loi NOTRe indique que le SRADDET doit fixer des objectifs à moyen et long terme dans les domaines suivants :

- l'égalité des territoires et le désenclavement des territoires ruraux
- les infrastructures de transport, l'intermodalité et le développement des transports
- l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air
- la protection et la restauration de la biodiversité
- la prévention et la gestion des déchets
- l'habitat et la gestion économe de l'espace

et des Règles Générales qui sont définies pour atteindre les objectifs fixés.

Le SRADDET est à la fois un document :

- **prescriptif** en matière d'aménagement et d'urbanisme (il s'imposera en particulier aux SCoT et PLUI). Il doit fixer des objectifs de moyen et long terme à prendre en compte par les documents d'urbanisme et définir des règles générales (avec lesquelles les documents d'urbanisme devront être compatibles)
- **intégrateur** par l'intégration de différents schémas existants en matière d'environnement, de transports, etc. dans un même document

- **prospectif**, puisqu'il doit fixer des objectifs de moyen et long terme et vise l'égalité des territoires

Il est complémentaire du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) mais ne doit pas pour autant se désintéresser de cette question.

Le SRADDET est composé :

- d'un rapport qui définit les objectifs transversaux après avoir établi un diagnostic du contexte régional;
- d'un fascicule des règles générales permettant de décliner les moyens et outils pour atteindre les objectifs;
- d'une carte de synthèse.

Le SRADDET est un document cadre pour l'aménagement. Il se place comme un document intégrateur dans la hiérarchie des normes, à ce titre:

- Le lien direct entre un SRADDET et un PLUI n'existe qu'en l'absence totale d'un SCoT : la prise en compte du SRADDET se fait donc précisément à l'échelle du SCoT,
- La relation entre SCoT et SRADDET est une relation de compatibilité. Si le SCoT n'est pas compatible avec le SRADDET, il doit l'être à la prochaine révision, laquelle est en cours. Ce dernier étant aujourd'hui intégrateur, les PLUI devront l'être avec le SCoT dans sa relation au SRADDET.
- Le SCoT devra avoir pris en compte les objectifs du SRADDET et être compatible avec les règles générales du fascicule de ce schéma.

La déclinaison des règles générales du SRADDET dans le SCoT puis les PLUI sera opposable aux autorisations d'urbanisme. Il convient alors d'être extrêmement vigilant sur le contenu des règles générales du SRADDET. Pour autant, il convient de rappeler que le rapport de compatibilité « n'impose pas de reproduire in Extenso les dispositions du fascicule des règles générales ». Une certaine liberté d'appréciation est laissée dans la mise en œuvre de ces règles. En effet, selon l'arrêt du 18 Décembre 2017 du Conseil d'Etat:

- « Il appartient alors au juge de rechercher le respect de la règle »,
- « dans le cas d'une analyse globale le conduisant à se placer à l'échelle de l'ensemble des territoires couverts » et « en prenant en compte l'ensemble des prescriptions du document de rang supérieur mais nullement de rechercher l'adéquation du plan à chaque disposition.

La vigilance doit toutefois être de mise car dans les faits, il est fort probable que les services de l'Etat, chargés de la mise en œuvre du SRADDET « ne manqueront pas de demander aux collectivités de reproduire *in extenso* les règles générales.

Par son SRADDET, la Région Normandie vise à créer un nouveau cadre de référence pour l'aménagement du territoire mais également pour sa politique de contractualisation. Ainsi le contrat de Plan Etat-Région se fondera sur les objectifs du SRADDET, de même pour la contractualisation avec les EPCI. A ce titre, il est important de considérer les mesures d'accompagnement prévues dans le fascicule des règles générales. Ces mesures pourraient en effet être intégrées dans les modalités de contractualisation. Dans sa rédaction actuelle, les mesures d'accompagnement proposées dans le SRADDET sont soit trop précises soit trop imprécises voire incomplètes. **Il conviendra de revoir les modalités de rédaction des mesures d'accompagnement.**

La Région Normandie, a entamé la réalisation de son SRADDET en 2017 par des ateliers de concertation avec les acteurs régionaux (notamment les EPCI) sur les thématiques suivantes:

- La Normandie, une région aux territoires divers mais complémentaires
- La Normandie, ses ressources naturelles, foncières, énergétiques...
- Quelles priorités pour les habitants (cadre de vie, services, habitat, santé...)?
- La Normandie, quel avenir en termes de réseaux (transports, logistique, numérique)
- La Normandie, une région, des territoires, des perspectives : aller ensemble vers un cap commun

En 2018, des rencontres ont été organisées pour échanger sur l'avancement du projet. A ce stade les EPCI ont également pu proposer leurs contributions. Granville Terre et Mer a d'ailleurs fait parvenir une contribution à la Région.

Le projet de SRADDET a été arrêté par la Région Normandie lors de son assemblée du 17 Décembre 2018. L'arrêt du projet officialise le démarrage de la période de consultation des Personnes Publiques Associées. La Communauté de Communes Granville Terre et Mer a été notifiée du projet de SRADDET le 21 Janvier 2019, son avis sur le projet de SRADDET doit donc être rendu avant le 21 Avril 2019.

## 2. Analyse et avis

Le projet de SRADDET Normand est un document ambitieux par la grande diversité des thèmes abordés. En effet ce document recouvre les différents domaines du développement durable: l'économie, le social et l'environnement. Pour autant dans sa rédaction actuelle, le SRADDET semble présenter une disproportion entre la place accordée à la lutte contre le changement climatique au regard de celle réservée aux logiques de préservation de l'espace agricole ou encore de désenclavement des territoires ruraux.

Sur le volet économique, la rédaction actuelle du SRADDET reprend largement les éléments du SRDEII (Vallée de la Seine, développement international etc.). Alors que le SRADDET a pour objectif de compenser le SRDEII sur le volet égalité des territoires, ce point ne semble pas assez mis en avant dans le projet arrêté de SRADDET.

La portée temporelle du SRADDET en fait également un document de référence au niveau régional en termes de prospective et d'analyse des mutations et défis à relever par les territoires normands.

Le rapport du SRADDET propose une présentation du diagnostic et des orientations stratégiques selon des entrées thématiques. En revanche le fascicule des règles est une simple succession des 74 fiches objectifs sans organisation. **Afin de rendre la lecture et l'appropriation des règles plus aisées, il serait préférable de proposer un regroupement des objectifs par thème ou par orientation.**

De manière générale, les fiches objectifs présentant une grande disparité dans leur rédaction : certaines sont très développées alors que d'autres présentent une rédaction non terminée. **Il conviendra d'harmoniser les modalités de rédaction des 74 fiches objectifs.**

La terminologie employée dans les fiches objectives devra être revue afin de rester dans l'ordre du rapport de conformité entre le SRADDET et les SCOT et de ne pas tomber dans le champ du rapport de conformité. Il convient alors de :

- Veiller à ce que les règles proposées régionalement **ne viennent pas entraver par un excès de précision** les objectifs de développement qui pourraient être envisagés dans les SCoT et les PLUi,
- Veiller à ce que les règles proposées régionalement et a priori dont **l'interprétation pourrait être précisée dans la rédaction du SCoT puisse l'être tant dans leur objet que dans la consolidation d'une interprétation régionale**
- Veiller à ne **pas laisser passer des règles irréalistes et inadaptées** au contexte des territoires ruraux et donc inapplicable,
- Veiller à ce que **des règles non prévues par ailleurs** ne deviennent des obligations via le SRADDET, citons par exemple l'analyse de la ressource en eau ou des boisements clôturés qui incomberait au SCOT.
- Veiller à utiliser une **terminologie tourner vers l'atteinte d'objectifs** (verbe du type rechercher, favoriser, privilégier, ...) plutôt que vers des réalisation prescriptives (utilisation de l'impératif ou de verbe du type localiser, prévoir, réaliser, ...)
- Veiller à ne pas édicter dans le SRADDET des **principes et règles entrant en contradiction avec le cadre législatif existant** posé par code de l'urbanisme par exemple.

En terme de cartographie, le SRADDET propose une carte de synthèse des objectifs (voir en annexe). Sur cette carte il conviendra d'apporter les modifications suivantes:

- Faire apparaître l'axe Avranches-Caen via l'A84 comme axe de communication Nord-Sud au sein de la Région Normandie
- Matérialiser le Mt St Michel et sa baie.

De manière plus spécifique, la rédaction des règles générales appelle un certain nombre de remarques présentées dans le tableau ci-après :

Règle du fascicule potentiellement impactante	Réaction Proposition de rédaction
Page 20 : Identifier et protéger les espaces agricoles et maraîcher à enjeux. Modalités de mise en œuvre : <b>Mise en place par l'autorité en charge de l'élaboration des SCoT de Zones agricoles protégées (ZAP)</b>	Les ZAP ou les PAEN sont un des choix qui s'offrent aux SCoT pour protéger l'espace agricole mais pas le seul. Le SRADDET en fait une contrainte. Il convient de laisser la possibilité d'utiliser d'autres outils.
Page 21: Les modalités de mise en œuvre indiquent "élaborer des Plans de Déplacements Entreprises, des Plans de Déplacements Inter-entreprise	Les PDE et PDIE ne sont obligatoires que pour les entreprises de plus de 100 salariés incluses dans un Périmètre de PDU. Le SRADDET ne peut donc pas être plus prescriptif que ne l'a déjà la réglementation sur les transports urbains.
Page 22 : En cas de création de nouvelles zones urbanisées (Commerce, zones d'emploi, logements, services...) <b>prévoir</b> les modalités permettant et favorisant l'accès par des modes de transport collectifs <b>et</b> des modes de transports actifs	<b>Nouvelle proposition :</b> Remplacer prévoir par « <b>rechercher</b> » qui traduit davantage un objectif à atteindre sans pour autant constituer une obligation de résultat. Ou inverser la rédaction pour inciter à la création de nouvelles zones urbanisées prioritairement dans les espaces desservis par les transports collectifs.
Page 36 : Fixer dans les PCAET une cible annuelle de rénovations énergétiques de logements (min 2.3 % du parc de logement publics et privés)	Le taux fixé à 2,3% semble assez peu atteignable. Par exemple pour la Communauté de Communes Granville Terre & Mer cela représente 750 lgts/an soit selon une moyenne de 27 000€ de travaux par logement plus de 20 millions d'€ par an. Certes cet objectif ambitieux est nécessaire au titre de la transition énergétique mais comment envisager le financement de tels travaux?
Page 41 : Limiter l'installation de panneaux photovoltaïque sur sol aux terrains de friches industrielles et aux sols pollués	Cette proposition n'est applicable qu'en territoire urbain. Quid de l'installation des panneaux aux sols en dehors des friches? Par exemple sur le territoire de Granville Terre & Mer, le projet d'installation de panneaux sur Chausey ne serait alors pas possible. Remplacer Limiter par « Prioriser l'installation de panneaux photovoltaïque sur sol aux terrains de friches industrielles et aux sols pollués »
Page 42 : Eviter et réduire l'imperméabilisation des sols en adaptant les pratiques en matière d'urbanisation	La rédaction des modalités de mise en œuvre précise qu'il s'agira pour les SCoT pas seulement de prévoir des mesures de réduction de l'imperméabilisation mais aussi de prévoir des mesures de <b>désimperméabilisation</b> (150% de la surface imperméabilisée ouverte à terme). Le ratio de désimperméabilisation est-il envisagé à l'échelle des projets? A l'échelle des PLUi? Des SCOT ? Encore une fois cet objectif semble avoir été rédigé pour les territoires densément urbanisés sans prendre en compte la manière de l'appliquer dans les territoires ruraux.
Page 43 : Favoriser la division par 2 du rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030	L'horizon est daté mais les indicateurs imprécis comme la période de référence. Est-ce à dire que chacun est libre d'interpréter cette règle dans son SCoT ? Il conviendra de revoir la rédaction pour préciser la période de référence et les modalités de calcul. Comment seront pris en compte les territoires déjà vertueux durant les 10 dernières années ? Une telle règle les pénalise et favorise les territoires déjà fortement

	consommateur d'espace.
Page 44 : Localiser les secteurs d'implantation périphériques et centralités urbaines et fixer les conditions d'implantation des équipements commerciaux	Modalités de mise en œuvre : Les territoires doivent-ils impérativement passer par une étude de faisabilité de mise en place d'une charte de commerce à l'aulne de celle de Vire. Un autre choix même si l'objectif est atteint ne pourrait-il pas se faire ?
Page 46 : Réaliser un bilan de la ressource en eau afin de s'assurer de l'adéquation entre le développement projetés et la ressource disponible en intégrant les impacts attendus du changement climatique	Le bilan demandé est très précis que ce soit à l'échelle du SCoT comme des PLUI où la déclinaison du SCoT est déjà précise jusqu'à la gestion des autorisations.

Ces éléments ont été transmis à la Région lors d'une réunion conjointe avec les élus du PETR le 20 Février 2019. La Région s'est engagée, par retour de courrier en date du 19 mars 2019 à prendre en compte les remarques formulées sur le projet de SRADDET.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **EMET un avis défavorable au SRADDET de la Région Normandie sauf à ce que les modifications précisées ci-dessus soient intégrées au projet.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**



Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

## PROGRAMME 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME

MISSION 2 – AGRICULTURE, INDUSTRIE ET INNOVATION ECONOMIQUE (fiche 21)

JP.VAVASSEUR – L.BLIN

---

### Objectifs généraux de la mission

Anticiper les évolutions de l'agriculture du territoire pour en conforter et en développer durablement les composantes majeures autour d'une triple performance :

- Économique
- Environnementale
- Sociale

Atteindre ces objectifs en aidant à l'innovation.

---

### Projets sur la mandature – 5 ans

- S'impliquer dans la construction des documents d'urbanisme : SCOT, PLU(I).
- Désigner des représentants de l'Intercom dans les différentes instances instructrice type CDCEA
- Travailler à une politique de réserves foncières attractives, limitant la consommation du foncier agricole sur le territoire en lien avec le programme/mission 3/1 développement économique.
- Promouvoir les circuits courts avec les acteurs du territoire.
- Faire la promotion de l'agriculture en favorisant les circuits courts dans les structures de l'Intercom et auprès de ses partenaires
- Développer un rôle d'accompagnant des projets d'énergies renouvelables sur le territoire
- Consolider les relations les industries du territoire
- Faire connaître sur internet le réseau de producteur locaux (outils de vente directe notamment) en lien avec le programme/mission 1/1 Communication

---

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Chargé de mission Urbanisme et Habitat

### PRIORITES 2019

- Accentuer les partenariats avec les industriels de notre territoire
- Développer les outils de dialogue avec les instances agricoles

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	600.00 €	152.00 €	600.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	11 800.00 €	10 400.00 €	1 800.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 400.00 €</b>	<b>10 552.00 €</b>	<b>2 400.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	600.00 €	152.00 €	600.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	540.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>600.00 €</b>	<b>152.00 €</b>	<b>1 140.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	55 000.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>55 000.00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 3 – développement économique et urbanisme / mission 2- Agriculture, industrie et innovation économique
- **Valide** le budget affecté à ce programme

<b>Délibération n° 2019-037</b>	<b>Subvention au comice agricole des cantons de Brecey-St Pois</b>
---------------------------------	--

*Rapporteur : Charly VARIN*

Vu, l'avis de la commission développement économique du 27 février 2019

Une demande de subvention a été adressée à Villedieu Intercom. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les conditions de cette demande :

Demandeurs	Montant demandé	Montant proposé par la commission développement économique	Observations
Comice agricole des cantons de Brecey – St Pois	400 €	400 €	Comice organisé le 31 août 2019 sur la plaine équestre de Brecey

Il vous est proposé de valider l'attribution de cette subvention

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Attribue** une subvention de 400 € pour l'année 2019 au comice agricole des cantons de Brecey – St Pois.

Rapporteur : Charly VARIN

**PROGRAMME 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME**

MISSION 3 – DEVELOPPEMENT NUMERIQUE (*fiche 22*)

**JP.VAVASSEUR – D.VESVAL**

**Objectifs généraux de la mission**

Placer le développement de l'accès au numérique (et au très haut débit) comme une priorité du territoire pour le rendre plus attractif, au travers de l'action du syndicat mixte Manche Numérique.

Développer les usages et services numériques en direction des usagers pour un service public de qualité et au sein de l'Intercom pour un fonctionnement efficient de la collectivité.

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Accompagner Manche Numérique dans la mise en place et la commercialisation du réseau MiMo
- Accompagner Manche Numérique dans la réalisation de la phase 1 du projet FTTH
- Préparer la phase 2 du projet FTTH pour y inclure la totalité du territoire
- S'appuyer sur Manche Numérique pour développer les usages en direction des usagers (pôle de service...) et des collectivités
- Accompagner le raccordement des entreprises à la fibre optique

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général dont la participation au syndicat mixte Manche Numérique.

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique

**Référence aux statuts**

*Compétences facultatives*

- 1) *Aménagement numérique du territoire*

**PRIORITES 2019**

- Mettre en place un suivi du développement du FTTH proposé par Manche Numérique

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	11 000.00 €	9 980.02 €	11 000.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>TOTAL</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>9 980.02 €</b>	<b>11 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	32 647.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>32 647.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d'investissements reçues</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Solde phase 1 du déploiement du FTTH

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 3 – développement économique et urbanisme / mission 3 – développement numérique
- **Valide** le budget affecté à ce programme

<b>Délibération n° 2018-039</b>	<b>Manche Numérique – financement de la phase 1 du réseau FTTH Manchois</b>
---------------------------------	---

*Rapporteur : Charly VARIN*

En 2018, Manche Numérique a actualisé son Schéma Directeur d'Aménagement du Numérique (SDAN) permettant ainsi de revoir les modalités de déploiement du FTTH sur le territoire Manchois. Ont ainsi été mis à jour le nombre de prises à déployer, les coûts et recettes associés ainsi que les plannings de déploiement.

**La mise à jour du SDAN a mis en relief la nécessité d'appeler 42 millions € supplémentaires auprès des financeurs publics territoriaux pour finaliser la phase 1 des travaux.**

**Lors du comité des financeurs du 13 décembre 2018, le choix de la solidarité entre territoires a été fait, ce qui induit une péréquation des coûts (1166€/prise) et des recettes sécurisées (968€/prise) sur l'ensemble du département. La répartition proposée entre financeurs publics territoriaux est la suivante :**

**Région : 40% - Département : 30% - EPCI : 30%**

**Les décisions des financeurs publics sont attendues dans l'urgence car elles conditionnent le lancement du marché de travaux en conception-réalisation qui permettra de boucler la phase 1 et de maintenir le planning de déploiement prévu, condition sine qua non pour garantir les recettes des financeurs (État, Feder).**

La convention de financement signée le 5 janvier 2015 qui fixait les modalités de déploiement de la première phase de travaux nécessite par conséquent une actualisation.

La convention prévoyait le déploiement de 3967 prises théoriques pour une participation de l'EPCI à hauteur de 391 558€. La subvention a été versée dans sa totalité.

**Manche Numérique propose la signature d'une nouvelle convention avec la Communauté de Communes de Villedieu Intercom pour le déploiement de 4 465 prises (soit 498 prises supplémentaires) et une participation à hauteur de 579 775€. Il est donc proposé que la Communauté d'Agglomération apporte une subvention supplémentaire à hauteur de 188 217€.**

Le plan de financement proposé est le suivant :

## Plan de financement prévisionnel pour le déploiement de 4465 prises

VI

Tranche 1 Travaux

	Dépenses		Recettes	
Investissements	Travaux	3 807 428 €	Subvention Etat	973 722 €
	Raccordements	930 712 €	Subvention Région/FEDER	773 033 €
	Rachat prises DSP 1	226 476 €	Subvention CD50	579 775 €
			Subvention EPCI*	579 775 €
			Sous-total I:	
			Financement public	2 906 304 €
			Participation privée raccordements	664 771 €
			Redevance fermier	1 393 542 €
		Sous-Total II	2 058 313 €	
	TOTAL	4 964 617 €	TOTAL	4 964 617 €
Fonctionnement				
	Intérêts de la dette	242 288 €	Redevance fermier	242 288 €
	Total général	5 206 904 €	Total général	5 206 904 €

\*Dont 391 558€ conventionnés en 2015 et versés

Il est proposé que la subvention supplémentaire de 188 217€ soit versée à Manche Numérique par tranches annuelles réparties comme suit :

- 2019 : 32 647€
- 2020 : 38 087€
- 2021 : 70 689€
- 2022 : 27 042€
- 2023 : 19 751€

Au 31/12/2018, près de 3000 prises ont d'ores et déjà été livrées, le Syndicat Mixte Manche Numérique s'engage à réaliser les travaux de construction des prises restantes à horizon 2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir débattu, et à l'unanimité**

- **Approuve** le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de financement

Rapporteur : Charly VARIN

## PROGRAMME 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME

### MISSION 4 – URBANISME ET HABITAT (fiche 25)

**JP.VAVASSEUR + 3 conseillers délégués M. ALIX / Y. LECOURT / T. POIRIER**

---

#### Objectifs généraux de la mission

Mettre en place une politique d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Intercom, harmonieuse et équilibrée, qui répondra aux attentes économiques, sociétales et environnementales.

Accompagner les actions de rénovation de l'habitat afin d'attirer de nouvelles populations et de maintenir la vitalité et l'attractivité des centres-bourgs.

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Elaborer et adopter un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Déployer une Opération programmée de l'Habitat sur l'ensemble du territoire de l'Intercom.

---

#### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Chargé de mission Urbanisme et Habitat

---

#### Référence aux statuts

*Compétences obligatoires*

- 1) *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*
  - a. *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*
  - b. *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*
  - c. *Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*

*Compétences optionnelles :*

- 2) *Politique du logement et du cadre de vie*
  - a. *Réalisation, gestion et suivi des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)*
  - b. *Réalisation, gestion et suivi de toutes autres opérations conventionnelles d'amélioration de l'habitat*
  - c. *Construction d'un logement locatif à la Haye-Bellefond*
  - d. *Réhabilitation du presbytère de Maupertuis pour la création de deux logements locatifs*

*Création, gestion et entretien du Foyer Jeunes Travailleurs de Villedieu-les-Poêles*

#### **PRIORITES 2019**

- Finir les procédures de modification et de révision des PLU en cours
- Lancer l'animation de l'OPAH



<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	29 550.00 €	13 906.02 €	25 500.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	35 150.00 €	42 190.19 €	46 710.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	393.47 €	400.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 700.00 €</b>	<b>56 489.68 €</b>	<b>72 610.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	106 500.00 €	46 900.42 €	194 570,00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>041 – opération patrimoniales</b>	0.00 €	0.00 €	31 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 500.00 €</b>	<b>46 900.42 €</b>	<b>241 520,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d'investissements reçues</b>	29 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	31 950.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>56 950.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Enquête et finalisation PLU de Villedieu
- Modification et révision PLU de Percy
- PLUi
- Accompagnement CAUE
- OPAH : fin du diagnostic, aides versées aux particuliers, suivi/animation

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 3 – développement économique et urbanisme / mission 4 – urbanisme et habitat
- **Valide** le budget affecté à ce programme

**Délibération n° 2019-041      Modification du PLU de Percy-en-Normandie : approbation de la modification**

*Rapporteur : Charly VARIN*

- Vu, le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants et L 153-41 à 44 et R 153-20 et suivants,
- Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16,
- Vu, l'approbation des statuts modifiés de la communauté de communes de Villedieu Intercom du 30 juin 2017,
- Vu, la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de Percy-en-Normandie, en date du 29 juin 2017, qui approuve le plan local d'urbanisme,
- Vu, l'arrêté n°2018-02, en date du 14 juin 2018, qui prescrit la modification du plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Percy-en-Normandie,
- Vu, l'arrêté n°2018-06, en date du 14 décembre 2018, ordonnant une enquête publique sur le projet de

modification du plan local d'urbanisme, enquête publique qui s'est déroulée du lundi 7 janvier au vendredi 8 février 2019 inclus,

Vu, l'avis de l'autorité environnementale, en date du 20 septembre 2018,

Vu, le courrier d'avis de la CDPENAF, en date du 30 octobre 2018,

Vu, le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Percy-en-Normandie,

Considérant que les résultats de l'enquête publique, l'avis de la MRAE et celui du PETR sud Manche, baie du Mont-Saint-Michel, justifient quelques modifications mineures au dossier de modification du plan local d'urbanisme,

Considérant que Villedieu Intercom a engagé la procédure de modification du plan local d'urbanisme de Percy-en-Normandie pour faire évoluer quelques dispositions de son règlement écrit et en particulier, l'emprise au sol des extensions des constructions déjà existantes en zone A2 et N2 et de modifier la hauteur maximale des clôtures dans l'ensemble des zones du règlement écrit,

Considérant que le dossier de modification a été notifié aux personnes publiques associées, que seul le PETR sud-Manche, baie du Mont-Saint-Michel a émis un avis favorable à ces modifications,

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Approuve** la modification du plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Percy-en-Normandie, telle qu'annexé à la présente délibération ;
- **Dit que** la délibération fera l'objet des mesures de publicité et de publication prévues aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme.
- **Dit que** le dossier de modification est tenu à disposition du public au siège de Villedieu Intercom et à la mairie de Percy-en-Normandie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

<b>Délibération n° 2019-042</b>	<b>Révision allégée du PLU de Percy-en-Normandie : approbation de la révision allégée</b>
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

Vu, le code de l'urbanisme et notamment son article L 153-21,

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16,

Vu, l'approbation des statuts modifiés de la communauté de communes de Villedieu Intercom du 30 juin 2017,

Vu, la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de Percy-en-Normandie, en date du 29 juin 2017, approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu, la délibération communautaire n° 2018-140, en date du 28 juin 2018, qui prescrit la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Percy-en-Normandie,

Vu, la délibération communautaire modificative n°2018-168, en date du 18 octobre 2018 qui modifie la délibération du 28 juin 2018,

Vu, la délibération communautaire n°2018-188, en date du 13 décembre 2018, qui arrête le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme et tire le bilan de la concertation,

Vu, le compte rendu de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées,

Vu, l'arrêté n°2018-06, en date du 14 décembre 2018, ordonnant une enquête publique sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme, enquête publique qui s'est déroulée du lundi 7 janvier au vendredi 8 février 2019 inclus,

Vu, l'avis de l'autorité environnementale en date du 20 septembre 2018,

Vu, le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Percy-en-Normandie,

Considérant que les résultats de l'enquête publique, l'avis de la MRAE et les avis émis lors de la réunion conjointe des personnes publiques associées justifient quelques modifications mineures au dossier de révision allégée du plan local d'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de Villedieu Intercom, qui rappelle la nécessité de la mise en œuvre de cette procédure pour que le projet de la zone d'activité de la Monnerie puisse être réalisée et notamment la possibilité de construction en deçà de la bande des 75 mètres à compter de l'axe de la route départementale.

Monsieur le Président rappelle les objectifs qui ont été poursuivis pour l'élaboration du projet de révision allégée du P.L.U. :

- Respecter les critères définis à l'article L.111-8 du code de l'urbanisme qui assurent la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, de la qualité urbaine et paysagère.
- Poursuivre le développement économique tout en limitant la consommation de l'espace des zones d'activités.
- Conserver le caractère « vert » et la qualité de l'entrée d'agglomération Sud de Percy-en-Normandie.

Monsieur le Président indique que le projet ne modifie pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de Percy-en-Normandie.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Approuve** la révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Percy-en-Normandie, telle qu'annexé à la présente délibération ;
- **Dit que** la délibération fera l'objet des mesures de publicité et de publication prévues aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme.
- **Dit que** le dossier de révision allégée n°1 est tenu à disposition du public au siège de Villedieu Intercom et à la mairie de Percy-en-Normandie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

<b>Délibération n° 2019-043</b>	<b>révision du PLU de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny : arrêt de projet de la révision et Bilan de la concertation</b>
---------------------------------	---

Rapporteur : Charly VARIN

- Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 à L 103-6, L 104-1 à L 104-3, L 151-1 à L 153-26 et R 151-1 à R 153-12,
- Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16,
- Vu, les dispositions du SCoT du pays de la baie du Mont-Saint-Michel approuvé le 13 juin 2013,
- Vu, l'approbation des statuts modifiés de la communauté des communes de Villedieu Intercom du 30 juin 2017,
- Vu, la délibération n° 62-2016 du conseil municipal de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, en date du 4 avril 2016, prescrivant la mise en révision du plan local d'urbanisme,
- Vu, la délibération n°116-2016 du conseil municipal de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, en date du 12 septembre 2016, approuvant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,
- Vu, la délibération communautaire n° 2018-166, en date du 11 octobre 2018, approuvant le projet d'aménagement et de développement durables,
- Vu, le bilan de la concertation
- Vu, les pièces du dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision du PLU ont été achevées,

Considérant que la concertation avec la population sur cette étude de projet de révision du PLU a été effectuée. Cette concertation s'est déroulée sur la forme de manière satisfaisante, au regard des modalités retenues dans la délibération de prescription, à savoir :

**« Moyens d'informations à utiliser :**

- Une information ponctuelle pendant toute la durée d'élaboration (magazine municipal et/ou plaquette d'information spécifique) ;
- Une page sur le site internet, la page Facebook, le compte twitter de la commune ;
- La mise à disposition du Porter à connaissance consultable au service de l'Urbanisme.

**Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :**

- La possibilité d'envoi de courrier adressé à Monsieur le Maire ;
- La possibilité d'envoi de courriel par la création d'une boîte aux lettres électronique dédiée à cet usage ;
- L'organisation de réunions publiques : il est envisagé la tenue de réunions publiques, selon les principales étapes, tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques et concerner les différentes échelles du territoire.

Indépendamment de l'affichage et de la publicité légale de la présente délibération, la publicité liée à la concertation sera annoncée par tout moyen adéquat. »

**BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

**Type de modalités prévues par la délibération**

**Bilan**

**LES MOYENS D'INFORMATIONS MIS EN OEUVRE**

Information ponctuelle pendant toute la durée d'élaboration

**Bilan mitigé.** Peu de retours directs suite aux publications papiers.

Une page sur le site internet, la page facebook, le compte twitter de la commune

**Bilan mitigé.** Peu de retours directs suite aux publications numériques.

La mise à disposition du Porter à Connaissance consultable au service de l'urbanisme

**Bilan négatif.** Le PAC n'a pas été consulté par le public dans le cadre de la révision du PLU.

**LES MOYENS OFFERTS AU PUBLIC POUR S'EXPRIMER ET ENGAGER LE DÉBAT**

La possibilité d'envoi de courrier adressé à Monsieur le Maire

**Bilan positif.** Un certain nombre de courriers ont été communiqués à la mairie et annexés au registre de concertation.

La possibilité d'envoi de courrier par la création d'une boîte aux lettres électronique dédiée à cet usage

**Bilan négatif.** Les courriels ont été directement envoyés sur la boîte mail de la mairie.

Exposition permanente dans le hall de la mairie

**Bilan positif.** L'exposition permanente située dans la mairie a pu être consultée par l'ensemble des personnes s'étant rendues en mairie.

Mise en place d'un registre

**Bilan mitigé.** Les pétitionnaires se sont peu exprimés via le registre et ont sollicité la commune via des e-mails. Ces mails ont ensuite été consignés

dans le registre. Certaines remarques auront une suite favorable dans le projet de PLU. D'autres, qui concernent essentiellement des classements de terrains agricoles ou naturelles en zones constructibles ne pourront obtenir une réponse favorable dans le cadre de l'arrêt du PLU.

Deux réunions publiques

**Bilan mitigé.** Participation moyenne (50 personnes environ à chaque fois) et peu de questions concernant directement le PLU.

### **LES OBJECTIFS QUI ONT AMENEES A REVISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE LE 3 AVRIL 2007**

Maîtriser le développement urbain

Dynamiser le développement économique

Préserver l'environnement par une gestion économe des ressources naturelles

#### **L'arrêt du projet de révision du plan local d'urbanisme de Villedieu-les-poêles-Rouffigny :**

Pour faire suite à la phase d'études, de concertation et d'élaboration de l'ensemble des documents : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le dispositif réglementaire, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le projet de révision du PLU.

Celui-ci sera ensuite transmis aux personnes publiques associées pour examen. Ensuite, le dossier sera soumis à enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et de faire valoir leurs observations avant l'approbation de la révision du PLU.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses observations ; puis le Conseil Communautaire aura approuvé la révision du PLU, après modifications éventuelles apportées suite aux avis émis par les personnes publiques associées et pour tenir compte du rapport et de l'avis émis par le commissaire enquêteur.

Le projet de révision du P.L.U. prêt à être arrêté est composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durables,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le règlement littéral,
- Le règlement graphique,
- Pièces annexes

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et avec 1 abstention, 0 voix contre et 50 voix pour**

- **Approuve** le bilan de la concertation présenté ci-avant ;
- **Arrête** le projet de révision du PLU de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Soumet** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées définies à l'article L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme ;
- **Dit que** le projet arrêté de révision fera l'objet d'une enquête publique ;
- **Dit que** la délibération fera l'objet des mesures de publicité par voie d'affichage et publication.

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

## PROGRAMME 4 – TOURISME & METIERS D'ART

MISSION 1 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET OFFICE DE TOURISME (fiche 23)

D.ZALINSKI – F.CAHU

---

### Objectifs généraux de la mission

Définir une politique touristique offensive pour le territoire et la développer à travers 2 axes majeurs :

- Villedieu-Les-Poêles, ville et métiers d'art, pôle touristique majeur du département,
- La randonnée et le bocage, pour un tourisme vert dans nos 27 communes du bocage.

Mener et coordonner l'ensemble des activités touristiques du territoire dans la recherche constante d'un retour sur investissement optimisé.

---

### Projets sur la mandature – 5 ans

Sur Villedieu-les-Poêles :

- Renforcer l'attractivité de la ville-centre en créant une structure parapublique pour la gestion de l'office de tourisme vitrine des métiers d'arts pour porter les orientations de la politique touristique de l'Intercom en lien avec la municipalité de Villedieu.
- Placer l'accueil et l'installation d'artisans d'art et les accompagner en lien avec le programme/mission 4/2 pour en faire le noyau dur de l'attractivité touristique de Villedieu.

Sur tout le territoire de Villedieu Intercom

- Valoriser le patrimoine touristique et culturel en créant des circuits de randonnées à thèmes.
- Promouvoir les chemins de randonnée
- Développer les animations.
- Sensibiliser les hébergeurs au classement et à la démarche qualité.
- Etendre la taxe de séjour à tout le territoire pour obtenir des moyens visant à financer la politique touristique territoriale
- Développer des offres attractives hors-saison.

---

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général dont la subvention à l'EPIC de l'office de tourisme.

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Directrice de l'Office de Tourisme

---

### Référence aux statuts

Compétences obligatoires

2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 :

- a. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- b. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- c. Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme

**PRIORITES 2019**

- Recentrer la politique touristique vers l'attractivité du territoire
- Fusionner les politiques d'animation touristique et culturelle de Villedieu Intercom

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	2 600.00 €	4 228.00 €	44 200.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	63 000.00 €	60 173.98 €	92 120.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	15 000.00 €	13 239.20 €	20 000.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	80 500.00 €	80 163.01 €	162 700.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>161 100.00 €</b>	<b>157 804.19 €</b>	<b>319 020.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	88.00 €	69 000.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	15 000.00 €	20 852.32 €	20 000.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	504.80 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>21 445.12 €</b>	<b>89 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	169 200.00 €	3 348.00 €	15 840.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	190 000.00 €	29 184.00 €	281 596.93 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €



26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>359 200.00 €</b>	<b>32 532.00 €</b>	<b>297 436.93 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	150 000.00 €	0.00 €	307 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>307 000.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Modernisation de l'offre touristique : véhicule promotionnel, refonte site internet, visite virtuelle
- Achat matériel de bureau et informatique

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 4 tourisme et métiers d'art / mission 1 développement touristique et office de tourisme
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Délibération n° 2019-045**

**Convention d'objectifs et de moyens relative à l'EPIC**

*Rapporteur : Dominique ZALINSKI*

#### **Exposé :**

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexées attribuant une subvention à l'EPIC « Office de tourisme – Vitrine des métiers d'art de Villedieu Intercom » d'un montant de 143 400 € pour l'année 2019.

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 relative à l'EPIC.

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

L'office de tourisme constitue un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) rattaché à la communauté de communes Villedieu Intercom. A ce titre, Villedieu Intercom doit se prononcer sur le budget primitif 2019 de l'établissement.

Approuvé en commission tourisme de Villedieu Intercom, puis voté par le Comité de Direction de l'EPIC, le budget primitif 2019 s'équilibre de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 230 000.00 €
- Recettes de fonctionnement : 230 000.00 €

Les recettes de fonctionnement incluent la reprise, au 002, de l'excédent cumulé s'élevant à 33 470.13€ (excédent 2018 de 2 830.30€).

Comme convenu l'année dernière avec l'agent comptable de l'EPIC, et afin de se mettre en conformité avec les règles de la comptabilité publique, l'EPIC doit rembourser à Villedieu Intercom les dépenses du personnel que Villedieu Intercom met à disposition de ce l'EPIC. Deux agents font l'objet d'une mise à disposition : Coralie Telles, directrice de l'établissement à temps plein et Sandrine Martine chargé de la gestion comptable et budgétaire de l'établissement à 20h hebdomadaires.

Ces dépenses représentent 68 400€. Afin que l'EPIC puisse les rembourser à Villedieu Intercom cette somme doit être intégrée à la subvention annuelle versé à l'établissement. Il s'agit d'une opération comptable qui n'a pas d'impact budgétaire pour Villedieu Intercom comme pour l'EPIC mais qui doit être intégrée aux dépenses et aux recettes de l'EPIC d'où la variation du montant total des dépenses et recettes.

En dehors de cette opération comptable le montant de la subvention 2019 pour l'EPIC est le même qu'en 2018 et s'élève à 75 000€.

Le budget 2019 est annexé au présent dossier.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Approuve** le budget 2019 de l'office de tourisme

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'EPIC office de tourisme a conventionné avec la SNCF, il y a un an de cela suite aux annonces faites par la SNCF d'une part de fermer le guichet, d'autre part de réaménager le site.

Cette convention permettait à Villedieu Intercom, au travers de son EPIC office de tourisme, de proposer un service de vente de titre de transport et ainsi palier à la fermeture du guichet.

Au bout d'un an, un bilan a été fait. Ce bilan n'est pas très positif : tarifs plus élevés, offre de vente limitée, services proposés à la gare inexistantes ou défectueux.

C'est pourquoi, il est proposé ce soir de dénoncer cette convention, de mettre un nouveau service d'accompagnement à la vente de billet SNCF et d'engager un travail de réflexion sur l'avenir de la gare.

Villedieu intercom se propose dans un premier temps d'assurer, à la maison des services et à l'office de tourisme, un accompagnement des usagers qui souhaiteraient acheter un billet de train via le site classique « oui sncf ». Une réunion de travail sera organisée le 11 avril prochain pour évoquer l'avenir de la gare.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Dénonce** la convention liant l'EPIC office de tourisme et la SNCF

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

**PROGRAMME 4 – TOURISME & METIERS D’ART**

MISSION 2 – METIERS D’ART & LABELLISATION (fiche 24)

D.ZALINSKI – M. COYAC

**Objectifs généraux de la mission**

Renforcer une dynamique territoriale autour de l’accueil de métiers d’arts sur le territoire.  
 Proposer des outils et services sur la ville-centre pour conforter la présence d’artisans et métiers d’art.  
 Travailler à la valorisation des savoir-faire locaux et des spécificités locales,  
 Participer activement à la construction du label pays d’art et d’histoire en lien avec le pays de la baie du Mont-Saint-Michel dans une logique de renforcement de l’attractivité territoriale de Villedieu-Les-Poêles.

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Créer une structure spécifique aux Métiers d’Art pour favoriser l’accueil et assurer la promotion, en lien avec la ville de Villedieu-les-Poêles.
- Favoriser l’installation d’artisans d’art et les accompagner via un partenariat avec le PETR Sud Manche Baie du Mont St Michel et l’obtention de crédits européens
- Veiller à la transmission des savoir-faire.
- Inscrire le territoire dans le montage du label « Villes et Métiers d’Art » avec le PETR Sud Manche Baie du Mont St Michel
- Travailler avec les professionnels à forte notoriété (Fonderie de cloches, zoo de Champrépus, Mauviel 1830) pour proposer des opérations à l’échelle nationale et/ou européenne.

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Directeur adjoint chargé du développement économique et touristique
- Chargée de mission métiers d’art

**PRIORITES 2019**

- Poursuivre la dynamique d’attractivité d’artisans d’art
- Animer le quartier des artisans d’art

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	121 740.00 €	69 040.31 €	126 390.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	39 300.00 €	44 361.58 €	42 000.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	10 000.00 €	3 570.00 €	9 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>171 040.00 €</b>	<b>116 971.89 €</b>	<b>177 390.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	133 748.00 €	104 723.96 €	57 417.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	1 073.60 €	2 200.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	6 811.74 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 748.00 €</b>	<b>112 609.30 €</b>	<b>59 617.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	35 000.00 €	23 884.80 €	11 942.40 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	2 000.00 €	1 854.72 €	1 000.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 000.00 €</b>	<b>25 739.52 €</b>	<b>12 942.40 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d'investissements reçues</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Achat de production d'artisans d'art
- Réserves

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 4 – tourisme et métiers d'art / mission 2 – métiers d'art et labellisation
- **Valide** le budget affecté à cette mission

<b>Délibération n°2019-049</b>	<b>Fête des Métiers d'Art-Accueil d'artisans belges</b>
--------------------------------	---

*Rapporteur : Dominique Zalinski*

Dans le cadre d'un partenariat initié en janvier 2018, entre l'Office Provincial des Métiers d'Art de Liège et Villedieu Intercom, les deux territoires souhaitent accueillir à tour de rôle des artisans d'art de leurs territoires respectifs au cours des événements relatifs aux métiers d'art (Journées Européennes des Métiers d'Art...).

#### **OBJECTIFS**

- Créer un lien privilégié entre la Province de Liège et Villedieu Intercom afin de promouvoir des contacts humains et des liens culturels
- Etablir un partenariat avantageux pour les deux partis, basé sur une mutuelle collaboration
- Mettre en commun nos ressources pour un impact plus riche et plus important sur le public
- Échanger des artisans dans un but de développement économique et culturel
- Utiliser ce partenariat comme outils d'échanges humains et de transmission culturelle

#### **MODALITÉS DE TRANSPORT**

- L'artisan choisit et organise lui-même son transport et celui de ses œuvres. L'artisan sera remboursé par Villedieu Intercom sur la base d'une somme forfaitaire de 400€ TTC.

#### **MODALITÉS DE REPAS**

- L'artisan sera remboursé par Villedieu Intercom sur la base d'un forfait de 40 € TTC par jour pour se nourrir.

L'accueil d'artisans belge est encadré par une convention annexée à la présente délibération.

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** le président à signer les conventions de partenariat permettant notamment une prise en charge des frais liées au déplacement des artisans et représentant de la Province de Liège

Rapporteur : Charly VARIN

L'édition fête des métiers d'art 2019 qui se déroulera les 5,6 et 7 avril prochain présentera quelques nouveautés par rapport aux éditions précédentes :

- Mise en place du Pavillon culinaire avec exposition d'artisans locaux et démonstration/atelier culinaires par des chefs
- L'association « atelier art de France » a choisi la fête des métiers d'art pour remettre son prix régional « atelier art de France ». Les œuvres qui ont concourus seront exposées dans les médiathèques du territoire
- L'accueil d'artisans de la Province de Liège via le partenariat crée avec l'Office Provincial des Métiers d'Art de Liège

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€ TTC)		
postes de dépense	Montant	Financier (co financement envisagé)	Montant en €	part en %
<b>Logistique</b>				
Contrôle électricité	400	Villedieu Intercom	15 000	18,3
Fioul	1 100	Département	4 000	4,9
Gardiennage nuit	3 670	Région	5 000	6,1
Location chapiteau	18 440	Europe via LEADER	56 570	69,2
Location mobilier	521	Recettes nettes (tarifs d'exposition)	930	1,1
location plots béton et chauffage	1 711	Ateliers d'Art de France	300	0,4
Location sonorisation	14 341			
Location tentes pagode	1 574			
Location pavillon culinaire	2 811			
nettoyage plaques cuivre	364			
<b>Total logistique</b>	<b>44 932</b>			
<b>Prestations de service</b>				
Animations	5118			
Décoration ville	700			
Repas personnel	300			
reportage photo	400			
Sacem	250			
Virginie Cornec	8 700			
inauguration	2 300			
Belgique	2 300			

<b>Total prestation service</b>	<b>2 0068</b>			
<b>Communication</b>				
Diffusion document communication et pose akilux	2 000			
Impression affiches, flyers, bâches, signalétique	4 300			
Insertion presse et médias	10 500			
<b>Total communication</b>	<b>16 800</b>			
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>81 800</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>81800</b>	<b>100</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le plan de financement de l'opération fête des métiers d'art.
- **Autorise** le président à solliciter les subventions correspondantes.

<b>Délibération n°2019-051</b>	<b>Quartier des Métiers d'Art – plan de financement prévisionnel</b>
--------------------------------	--

Rapporteur : Charly VARIN

Vu, la délibération n° 2018-136 du 28 juin 2018,

Il a été constaté que les activités des artisans d'art (production, marchés, chantier, prestations extérieur qui louent une boutique dans le cadre du quartier des métiers d'art ...) ne leur permettent pas une ouverture des boutiques satisfaisante surtout en basse saison.

Afin de faciliter l'ouverture des boutiques il est proposé d'ouvrir le dispositif aux artistes qui installent leurs ateliers dans les boutiques ou de mutualiser le local entre artiste et artisan pour faciliter l'ouverture de la boutique.

**Conditions de participation au quartier des métiers d'art pour tout occupant:**

- Le SOUS-LOCATAIRE artisan d'art doit exercer un métier d'art selon la liste établie par la loi du 31 janvier 2016.
- Le SOUS-LOCATAIRE artiste doit posséder un numéro SIRET et/ou être inscrit à la Maison des Artistes ou à défaut présenter un dossier de demande d'immatriculation en cours.
- Le SOUS-LOCATAIRE s'assure de décorer, aménager et entretenir le local pendant toute la durée d'occupation.
- Le SOUS-LOCATAIRE installe son atelier dans la boutique.

Le SOUS-LOCATAIRE s'engage à :

- être disponible pour proposer des ateliers d'initiation sur demande de la COLLECTIVITE. La COLLECTIVITE indemnise le SOUS-LOCATAIRE uniquement sur la matière première nécessaire au déroulement de l'atelier,
- participer aux événements organisés par Villedieu Intercom pour la promotion des métiers d'art,
- ouvrir le local 5 jours par semaine.

**Durée et modalité de résiliation de la convention**



La COLLECTIVITE pourra mettre fin à la convention dans le cas où les conditions d'occupation et de participation au quartier des métiers d'art ne sont pas respectées

Le plan de financement est établi pour une durée de 17 mois à compter de la demande de subvention Leader (novembre 2018).

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€ TTC)		
Postes de dépense	Montant	Financeurs (co financement envisagé)	Montant en €	%
loyers boutiques	40 000	loyer perçus	3 600	8%
charges (électricité, assurance)	750	Villedieu intercom	21 900	42%
travaux	2 000	Europe via leader	25 500	50%
enseignes	8 000			
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>51 000</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>51 000</b>	<b>100%</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le plan de financement du Quartier des Métiers d'Art
- **Autorise** le président à signer les conventions de partenariat

**Délibération n° 2019-052 Programme 5 – environnement et développement durable / mission 1 – gestion durable des déchets**

*Rapporteur : Marc BRIENS*

**PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

MISSION 1 – GESTION DURABLE DES DECHETS (*fiche 50*)

**M.BRIENS – M.LHULLIER**

---

**Objectifs généraux de la mission**

Inciter à une plus forte valorisation des déchets avec l'objectif de limiter les capacités de traitement au plus juste des besoins du territoire et diminuer les coûts.

Travailler à l'harmonisation la plus large possible de l'ensemble de la collecte et du traitement des déchets du territoire.

---

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Proposer une qualité de service identique à l'ensemble du territoire dans un souci d'efficacité et de mutualisation des moyens (collecte-traitement-valorisation-déchetteries).
- Aménager une déchetterie sur le secteur de l'ex-canton de Saint-Pois en lien avec le 1<sup>er</sup> objectif relatif à la qualité de service identique sur le territoire.
- Réduire la production de déchets à la source afin de préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts de gestion. (-7 % par an conformément aux objectifs des lois Grenelle)
- Travailler avec les acteurs locaux pour limiter le transport des déchets verts et branchages en favorisant leur valorisation en proximité.
- Être en mesure de proposer une fiscalité la plus supportable par tous : particuliers, professionnels.
- Engager une réflexion sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), en lien avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

---

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service de collecte des déchets

---

**Référence aux statuts**

*Compétences obligatoires*

- 5) *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés*

**PRIORITES 2019**

- Optimiser la collecte des déchets
- Accentuer les relations avec le Point Fort Environnement pour anticiper au mieux les réformes

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	190 550.00 €	176 790.11 €	204 574.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	270 600.00 €	272 698.88 €	285 480.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	793 838.00 €	773 325.50 €	801 500.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	1 500.00 €	1 680.00 €	1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 256 488.00 €</b>	<b>1 224 494.49 €</b>	<b>1 293 054.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	57 000.00 €	61 178.58 €	57 100.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	1 190 038.00 €	1 198 948.00 €	1 209 154.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	3 300.00 €	3 742.80 €	3 300.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	2 569.39 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 338.00 €</b>	<b>1 266 438.77 €</b>	<b>1 269 554.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	7 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Achat d'un laveur type Karcher
- Aire de lavage
- Déchetterie de St-Pois

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 5 – environnement et développement durable / mission 1 – gestion durable des déchets
- **Valide** le budget affecté à cette mission

#### **Délibération n°2019-053      Convention avec la SPA de Balleroy**

*Rapporteur :*    Marc BRIENS

Villedieu Intercom a la compétence des chiens errants du territoire. Suite à la fermeture du chenil « La Colline des Oursons », il est proposé que Villedieu Intercom signe directement la convention avec la SPA pour l'adoption des chiens errants.

Les chiens seront donc gardés dans le chenil de Villedieu Intercom pendant 8 jours ouverts avant d'être transférés vers la SPA de Balleroy-refuge de Castillon.

Villedieu Intercom s'engage à donner une subvention annuelle à la SPA de Balleroy pour permettre l'accueil des animaux.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Président ou le vice-président en charge de l'environnement à signer cette convention

<b>Délibération n°2019-054</b>	<b>Proposition d'organisation des déchetteries sur notre territoire</b>
--------------------------------	---

Rapporteur : Marc BRIENS

Monsieur le vice-président en charge de l'environnement rapporte les travaux de la commission environnement et des VP concernant l'organisation des déchetteries de son territoire que Villedieu Intercom souhaite proposer au Point Fort Environnement.

Villedieu Intercom souhaite continuer d'appuyer la demande de Saint-Pois de voir ouvrir une déchetterie sur son territoire, à cette fin voici les propositions envisagées :

- Fermeture de la déchetterie de Ste-Cécile
- Installation du quai de transfert de la déchetterie de Villedieu-les-Poêles sur le site de Sainte-Cécile
- Ouverture d'une déchetterie sur Saint-Pois
- Réaménagement de la déchetterie de Villedieu-les-Poêles pour fluidifier les apports
- Maintien de la déchetterie de Percy-en-Normandie

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Valide** ce schéma d'organisation des déchetteries
- **Autorise** le Président ou toute autre personne intéressée à porter cette proposition au Point Fort Environnement

Rapporteur : Marc BRIENS

## PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### MISSION 2 – CHEMINS DE RANDONNEE (fiche 51)

M.BRIENS –

---

#### Objectifs généraux de la mission

Entretien et veiller aux bonnes pratiques des chemins ruraux, pièces maîtresses de la diversité paysagère de notre territoire. Valoriser les chemins de randonnée pour en faire un atout touristique majeur de notre territoire en lien avec la mission 4-1 Tourisme.

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Répertorier tous les chemins du territoire
- Assurer l'entretien des chemins de randonnée du territoire en lien avec les propriétaires riverains et les communes
- Mettre en place des circuits de randonnée selon les utilisateurs (quads, équestre, moto, pédestre,...)

---

#### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service technique

---

#### Référence aux statuts

*Compétences optionnelles*

1) *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*

a.

b. *Etude, réalisation et aménagement de secteurs touristiques : entretien et promotion des chemins de randonnée*

#### **PRIORITES 2019**

- Réaliser des travaux de remise en état de certains chemins (encaissement)

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	96 650.00 €	63 279.23 €	98 250.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	61 500.00 €	58 031.54 €	62 625.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 150.00 €</b>	<b>127 810.77 €</b>	<b>160 875.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	600.75 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 100.75 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	27 000.00 €	24 287.01 €	2 000.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>24 287.01 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 500.00 €</b>	<b>6 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Outillages divers

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 5 – environnement et développement durable / mission 2 – chemins de randonnée
- **Valide** le budget affecté à cette mission



Rapporteur : Marc BRIENS

## PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

MISSION 3 – DEVELOPPEMENT DURABLE & AGENDA 21 (fiche 52)

M.BRIENS – MA.MORIN

### Objectifs généraux de la mission

Intégrer et évaluer les principes du développement durable dans les décisions, dans les interventions et les pratiques de l'Intercom.

Favoriser les éco-comportements auprès de la population du territoire

Conduire à l'échelle territoriale une politique de performance énergétique de l'habitat, facteur d'emplois, de lutte contre la précarité énergétique et d'attractivité.

Conduire la transition écologique du territoire communautaire notamment sur les aspects transition énergétique et biodiversité.

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Contribuer à l'élaboration d'un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle du PETR Sud-Manche Baie du Mont St Michel
- Accompagner les enjeux liés à la rénovation énergétique dans le cadre de la Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat qui est envisagée à l'échelle du PETR Sud Manche Baie du Mont St Michel
- Travailler en faveur de la limitation de l'usage des pesticides dans le cadre de l'objectif 0 phyto

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments

Aucun moyen financier n'est affecté comptablement à cette fiche projet

### Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 5 – environnement et développement durable / mission 3 – développement durable et agenda 21
- **Valide** le budget affecté à cette mission

Rapporteur : Marc BRIENS

Suite à la vente d'un arbre (frêne) situé sur la parcelle AN 175 au centre de loisirs de Villedieu les Poêles, il convient de délibérer sur le prix de vente.

Après échange avec la personne intéressée, il est convenu de vendre le bois 70€ à Monsieur CHARUEL Philippe.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** la vente d'un arbre situé au centre de loisirs de Villedieu les Poêles sur la parcelle AN 175 à Monsieur CHARUEL Philippe pour un montant de 70€.

Rapporteur : Marc BRIENS

**PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

MISSION 4 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (*fiche 55*)

M.BRIENS – ?

**Objectifs généraux de la mission**

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Définition des modalités d'exercice de la compétence et des partenaires : syndicats, association, collectivité

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget général, en particulier les cotisations aux syndicats de bassin versant auxquels Villedieu Intercom adhère.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments

**Référence aux statuts**

*Compétences obligatoires*

- 3) *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 alinéa 1, 2, 5 et 8 du code de l'environnement.*

*Aménagement et entretien des cours d'eau :*

- *Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES),*
- *Adhésion au Syndicat de la Soules,*
- *Adhésion à l'association Odyssee,*
- *Adhésion au Syndicat Mixte des Bassins des Côtiers Granvillais*

**PRIORITES 2019**

- Clarifier le partage des compétences entre Villedieu Intercom et ses syndicats

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	2 000.00 €	33.28 €	1 000.00 €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	300.00 €	539.16 €	1 000.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	70 000.00 €	69 266.67 €	73 800.00 €

<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 300.00 €</b>	<b>69 839.11 €</b>	<b>75 800.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 5 – environnement et développement durable / mission 4 – GEMAPI
- **Valide** le budget affecté à cette mission

Rapporteur : Marc BRIENS

**PROGRAMME 5 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

MISSION 5 – GESTION DE L’ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (fiche 56)

**M.BRIENS – ?**

**Objectifs généraux de la mission**

Agir en faveur de l’amélioration de la qualité de l’eau

**Projets sur la mandature – 5 ans**

- Mettre en place une politique d’incitation à la mise en conformité des installations d’assainissement non-collectif en partenariat avec l’Agence de l’Eau

**Moyens financiers et humains affectés à la mission**

Crédits annuels affectés à la mission au budget annexe du SPANC

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Secrétaire du SPANC

**Référence aux statuts**

*Compétences facultatives*

3. Assainissement Non Collectif

a. étude de zonage

b. création et gestion des missions dévolues au Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)

**PRIORITES 2019**

- Accompagner la mise en place des contrôles de bon fonctionnement

**Budget annexe**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	27 524.70 €	25 223.11 €	90 719.01 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	20 000.00 €	19 983.86 €	15 000.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	1 010.00 €	0.00 €	1 010.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	150.00 €	0.00 €	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 684.70 €</b>	<b>45 206.97 €</b>	<b>106 929.01 €</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	18 000.00 €	23 776.74 €	94 671.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	6 000.00 €	0.00 €	9 000.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	1 .54 €	2.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>002 – Excédent reporté</b>	24 684.70 €	24 684.70 €	3 256.01 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 684.70 €</b>	<b>48 462.98 €</b>	<b>106 929.01 €</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 5 – environnement et développement durable / mission 5 – SPANC
- **Valide** le budget affecté à cette mission

<b>Délibération n° 2019-060 Compte de gestion et compte administratif 2018 du budget SPANC</b>
--

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels présentés que dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC.

<b>Délibération n° 2019-061 Budget primitif 2019 du budget SPANC</b>
--

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le Vice-président présente le projet de budget annexe primitif 2019 du SPANC et rappelle que le budget est voté par chapitre.

## Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte** le budget annexe primitif 2019 du SPANC de Villedieu Intercom

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 106 929.01 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 0.00 €

<b>Délibération n° 2019-062</b>	<b>Fixation tarifs usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif</b>
---------------------------------	---

*Rapporteur :* Marc BRIENS

Afin de maintenir l'équilibre du budget SPANC, il convient de fixer les nouveaux tarifs des contrôles des usagers qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Désignation des différentes prestations	Coût €HT facturé à l'utilisateur	Coût €TTC facturé à l'utilisateur
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	75.86 €	83.45 €
Contre-visite du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	70.78 €	77.86 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	100.93 €	111.02 €
Contrôle de conception	60.30 €	66.33 €
Nouvelle vérification de la demande d'installation après un avis défavorable	55.22 €	60.74 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	100.93 €	111.02 €
Contre-visite du contrôle de bonne exécution des travaux	95.85 €	105.44 €
Réalisation d'un sondage à la tarière	20.32 €	22.35 €
Contrôle de la qualité des eaux traités systématique en cas de rejet dans un milieu hydraulique superficiel : prélèvements et analyses des concentrations en MES et DB05	101.59 €	111.75 €
Transmission papier au demandeur de la copie du rapport de visite lorsque le rapport a déjà été envoyé		10% du contrôle périodique de bon fonctionnement

Les tarifs seront révisés annuellement à la date anniversaire du contrat de prestation avec STGS à savoir au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

La formule de révision est la suivante :

$$P_n = P_0 \left( 0,15 + 0,85 \frac{S_n}{S_0} \right)$$

Où :

$P_n$  = est le prix révisé à la date de révision des prix

$P_0$  = est le prix initial présenté ci-dessus

$M_0$  = mois de notification du marché en cours à savoir mai 2017

$S_0$  = est la valeur connue de l'indice du syndicat des sociétés d'études et de conseil - SYNTEC - publié au Moniteur des travaux publics, au mois  $M_0$

$S_n$  = est la dernière valeur connue du même indice à la date de la révision des prix

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 22 janvier 2019,

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019
- **Décide** de réviser ces tarifs annuellement selon la formule présentée ci-dessus



Rapporteur : Daniel BIDEZ

## PROGRAMME 6 – TRAVAUX & BATIMENTS

MISSION 1 – PILOTAGE ET SUIVI DES TRAVAUX (fiche 53)

D.BIDEZ – Y.LECOURT

### Objectifs généraux de la mission

Assurer l'entretien et les petits travaux sur les bâtiments de l'Intercom en régie.  
Piloter et suivre les travaux dont l'exécution est confiée à un prestataire extérieur.

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Mener la rénovation du 2<sup>ème</sup> étage du pôle de services + en vue d'y installer le siège social de l'Intercom et des bureaux supplémentaires pour les services publics locaux.
- Aménager des locaux techniques pour les services de l'Intercom (ateliers au sein de la ZA de la Sienné)
- Limiter les travaux en régie en préférant les marchés publics pour apporter des marchés aux entreprises et ainsi soutenir l'activité.
- Privilégier l'entretien et la rénovation de nos bâtiments et non la construction.
- Mutualiser l'entretien et l'usage des bâtiments et des compétences entre collectivités.
- Aménager une aire de passage pour les gens du voyage
- Aménager une aire de camping-cars à l'échelle du territoire
- Mise aux normes des bâtiments de l'ALSH de Villedieu (Bâtiments C) en lien avec le programme/mission 7/1 Accueil péri et extra-scolaire.

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service technique

### PRIORITES 2019

- Rénovation du centre aquatique de Villedieu-les-Poêles
- Agenda accessibilité

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	495 550.00 €	335 051.24 €	418 050.00 €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	104 000.00 €	108 810.33 €	138 210.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>599 550.00 €</b>	<b>443 861.57 €</b>	<b>556 260.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	538.00 €	0.00 €
<b>042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections</b>	87 000.00 €	16 624.50 €	30 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 000.00 €</b>	<b>17 162.50 €</b>	<b>30 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	11 000.00 €	0.00 €	11 188.00 €
<b>204 – Subventions d’équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	145 063.83 €	52 683.49 €	228 426.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	2 079 938.89 €	184 222.42 €	4 086 068.32 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>041 – opérations patrimoniales</b>	0.00 €	0.00 €	600 000.00 €
<b>040 – opération d’ordre entre section</b>	87 000.00 €	16 624.50 €	30 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 323 002.72 €</b>	<b>253 530.41 €</b>	<b>4 955 682.32 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 e	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d’investissements reçues</b>	824 316.27 €	19 205.72 €	1 635 000.00 €

<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	512 173.43 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>041 – opérations patrimoniales</b>	0.00 €	0.00 €	600 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 336 489.70 €</b>	<b>19 205.72 €</b>	<b>2 235 000.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Travaux en régie (ZA de la Sienne, maison des jeunes, quartier artisanat d'art)
- Agenda accessibilité
- Aménagement ancien collège de St-Pois
- Collège de Percy : plot auto relevable
- Travaux office de tourisme
- Toiture médiathèque de Percy
- Cinéma
- Sol centre de loisirs de Villedieu
- Rénovation du centre aquatique
- Acquisition d'un véhicule

#### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 6 – travaux et bâtiments / mission 1 – pilotage et suivi des travaux
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Délibération n° 2019-064      Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAPH)**

*Rapporteur : Daniel BIDET*

La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH) est obligatoire pour les EPCI compétents qui regroupent plus de 5 000 habitants. Cette commission est amenée à se réunir pour dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Cette commission est chargée de faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle n'a pas de pouvoir décisionnaire.

Lors de la commission travaux du 8 novembre 2018 il a été proposé que cette CAPH soit composée des membres de la commission travaux ainsi que des représentants d'associations de personnes handicapées.

Il vous est proposé de valider la constitution de cette CAPH comme ci-dessous :

<b>Membres</b>	<b>Institution représentée</b>
ALIX Michel	Membre de la commission travaux
BIDET Daniel	Membre de la commission travaux
BRIENS Marc	Membre de la commission travaux

COCHARD Charlie	Membre de la commission travaux
DELABROISE Michel	Membre de la commission travaux
LANGELIER Francis	Membre de la commission travaux
LAUBEL Freddy	Membre de la commission travaux
LEBOUVIER Claude	Membre de la commission travaux
LECOURT Yves	Membre de la commission travaux
LETONDEUR Daniel	Membre de la commission travaux
MANSON Pierre	Membre de la commission travaux
THEBAULT Yves	Membre de la commission travaux
VESVAL Daniel	Membre de la commission travaux
DESMOTTES Anne-Marie	Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche
REFUVEILLE Danièle	Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH) comme détaillé ci-dessus

Rapporteur : Daniel BIDET

## PROGRAMME 6 – TRAVAUX & BATIMENTS

MISSION 2 – GESTION ACTIVE DU PATRIMOINE (fiche 54)

D.BIDET – M.ALIX

### Objectifs généraux de la mission

Gérer, entretenir et faire évoluer le patrimoine de l'Intercom, bâti ou non bâti, en adéquation avec les besoins ou les obligations de la collectivité et les évolutions réglementaires (loi accessibilité, grenelle de l'environnement, évolution des compétences, ...)

Assurer la mise en conformité des bâtiments de l'Intercom au regard des enjeux de performance énergétique du bâti dans un souci de moindre consommation d'énergie carbonée.

Mettre en place une gestion active du patrimoine (vente, travaux, restauration) permettant d'anticiper les besoins à venir de la collectivité pour ne plus être dans une gestion à court terme, et bâtir un plan pluriannuel d'investissement sur les bâtiments.

Prendre en compte les préoccupations sociétales fortes et grandissantes pour une nécessaire gestion concertée des espaces et recherche de mutualisations avec les autres collectivités.

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Faire un recensement des bâtiments et du patrimoine du territoire
- Limiter le parc des bâtiments au travers d'une politique définie

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Environnement et Bâtiments
- Service technique

### PRIORITES 2019

- Evolution du parking du PSLA
- Entretien préventif de nos bâtiments

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	135 550.00 €	85 839.83 €	148 240.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	2 775.66 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 550.00 €</b>	<b>88 615.49 €</b>	<b>148 240.00 €</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	68 000.00 €	67 770.52 €	67 000.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	226 000.00 €	227 652.78 €	210 000.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.01 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>294 000.00 €</b>	<b>295 423.31 €</b>	<b>277 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	3 300.00 € €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 e
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	0.00 €	0.00 €	81 501.37 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	32 000.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>116 801.37 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d'investissements reçues</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	2 300.00 €	2 429.75 €	2 300.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 300.00 €</b>	<b>2 429.75 €</b>	<b>2 300.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Caution
- ISEMA
- Gendarmerie
- Locataire trésorerie
- Logement Maupertuis
- Pépinière du Cacquevel
- Sécurisation PSLA
- Parking PSLA

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 6 – travaux et bâtiments / mission 2 – gestion active du patrimoine
- **Valide** le budget affecté à cette mission

Rapporteur : Frédéric LEMONNIER

## PROGRAMME 7 – ENFANCE & JEUNESSE

MISSION 1 – ACCUEIL PERI ET EXTRASCOLAIRE (*fiche 30*)

M. LEMONNIER – B.DESDEVISES

### Objectifs généraux de la mission

Apporter des services de qualité aux enfants du territoire de Villedieu Intercom, dans le cadre de l'accueil péri et extrascolaire.

Offrir aux enfants et aux parents, des conditions de formation et d'épanouissement et permettre ainsi la meilleure insertion possible dans le territoire.

Prendre en compte l'ensemble des préoccupations et besoins des enfants en confortant les partenariats sur le territoire communautaire.

Inscrire nos interventions dans des schémas de qualité et favoriser l'information en direction des familles pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Conforter nos actions de service aux enfants dans le prolongement de la fusion des trois ex-communautés, avec un souci de « mutualisation inter-sites »
- Augmenter le nombre d'utilisateurs et d'usagers des services en lien avec le programme/mission 1/1 Communication
- Mise aux normes des bâtiments de l'ALSH de Villedieu (Bâtiment C) en lien avec le programme/mission 6/1 Bâtiments et travaux

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Jeunesse et Sports
- Chef de service Jeunesse
- Directeurs des Centres de loisirs – équipe d'animation

### Référence aux statuts

*Compétences facultatives*

5. *les accueils de loisirs sans hébergement multi-site, maison des jeunes, les accueils périscolaires (gestion des garderies avant l'école et après l'école, gestion du temps de midi en dehors de la restauration scolaire.)*

### PRIORITES

- Poursuivre l'attractivité de nos structures



<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	122 960.00 €	100 417.36 €	104 390.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	894 700.00 €	888 092.40 €	864 850.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	200.00 €	164.70 €	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 017 860.00 €</b>	<b>988 674.46 €</b>	<b>969 440.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	118 000.00 €	145 017.70 €	131 000.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	235 000.00 €	300 880.74 €	215 000.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	213.47 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	50 000.00 €	27 982.48 €	16 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 000.00 €</b>	<b>474 094.39 €</b>	<b>362 500.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	30 150.00 €	23 285.23 €	20 600.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 150.00 €</b>	<b>23 285.23 €</b>	<b>20 600.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	494.05 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>494.05 €</b>	<b>0.00 e</b>

#### Détail des investissements

- Poste informatique
- Jeux
- Mobilier

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 7 – enfance et jeunesse / mission 1 – accueil péri et extrascolaire
- **Valide** le budget affecté à ce programme

Rapporteur : Frédéric LEMONNIER

## PROGRAMME 7 – ENFANCE & JEUNESSE

MISSION 2 – JEUNESSE (fiche 32)

F. LEMONNIER – B.DESDEVISES

---

### Objectifs généraux de la mission

Apporter des services de qualité aux jeunes du territoire de Villedieu Intercom.

Offrir à la jeunesse et aux parents, des conditions de formation et d'épanouissement et permettre ainsi la meilleure insertion possible dans le territoire.

Prendre en compte l'ensemble des préoccupations et des besoins des jeunes en confortant les partenariats sur le territoire communautaire.

Inscrire nos interventions dans des schémas de qualité et favoriser l'information en direction des familles pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

---

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Dérouler les actions du PESL et conforter nos actions de service aux jeunes dans le prolongement de la fusion des trois ex-communautés, avec un souci de « mutualisation inter-sites »
- Ouvrir une Maison des Jeunes à Villedieu-les-Poêles
- Augmenter le nombre d'utilisateurs et d'usagers des services en lien avec le programme/mission 1/1 Communication

---

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle jeunesse et sports
- Chef de service Jeunesse
- Référent Jeunesse

---

### Référence aux statuts

*Compétences facultatives*

*5. les accueils de loisirs sans hébergement multi-site, maison des jeunes, les accueils périscolaires (gestion des garderies avant l'école et après l'école, gestion du temps de midi en dehors de la restauration scolaire.)*

### **PRIORITES 2019**

- Consolider l'offre des maisons des jeunes

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	25 150.00 €	11 074.84 €	19 800.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	33 000.00 €	28 119.63 €	33 870.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 650.00 €</b>	<b>39 194.47 €</b>	<b>53 670.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	5 000.00 €	5 180.00 €	5 000.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 e	0.00 e	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	14.11 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 194.11 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	500.00 €	0.00 €	500.00 € €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 e	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	14 239.00 €	13 690.38 €	0.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	850.00 €	830.00 €	0.00 e

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 589.00 €</b>	<b>14 520.38 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	12 500.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	500.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	350.00 €	350.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>850.00 €</b>	<b>12 850.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Acquisitions de matériels divers

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 7 – enfance et jeunesse / mission 2 – jeunesse
- **Valide** le budget affecté à ce programme

**Délibération n° 2019-068      Programme 7 – enfance et jeunesse / Subventions 2019**

*Rapporteur : Frédéric LEMONNIER*

Considérant l'avis favorable de la commission jeunesse,

Monsieur le vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse propose de valider le versement des subventions 2019 suivantes :

Associations	Montant de la subvention 2019
Collège du Moulin de haut	6 000.00 €
Collège Le Dinandier	En attente de la demande de subvention
Collège Louis Beuve	780.00 €
MFR de Percy	2 500.00 €

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le montant des subventions telles que décrites ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ces sommes

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

## PROGRAMME 8 – PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL & SPORT

MISSION 2 – EQUIPEMENTS, EVENEMENTS SPORTIFS ET SPORTS (*fiche 31*)

F.MAUDUIT – L. CHAUVET

---

### Objectifs généraux de la mission

Garantir un accès aux sports et aux loisirs

Structurer l'offre sportive sur le territoire et participer activement à l'accueil de grands événements sportifs sur le territoire pour renforcer l'image, le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Mettre en place différents temps forts avec le monde sportif associatif à l'échelle de l'Intercom (exemple forum des associations sportives au moment de la rentrée scolaire).

Garantir l'entretien et le bon usage des équipements sportifs communautaires (piscine)

---

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Réflexion à mener sur le transfert de la compétence sport à l'Intercom (*à inscrire en premier car les autres projets en découlent*)
- Recenser tous les équipements sportifs existants sur le territoire (utilisés et non utilisés) ainsi que toutes les associations sportives ou regroupements.
- Organiser et fédérer les initiatives dans le domaine sportif à l'échelle du territoire à travers les participations financières de l'Intercom aux associations sportives
- Proposer un temps fort visant à récompenser les sportifs de l'année à l'échelle du territoire
- Favoriser l'accueil de grands événements sportifs sur le territoire intercommunal
- Réfléchir à une diversification de l'offre pour l'équipement de la piscine (SPA, espace détente, ...)

---

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle jeunesse et sports
- Equipe du centre aquatique

---

### Référence aux statuts

*Compétences optionnelles :*

- 1) *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*
  - b. *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire*

*Est d'intérêt communautaire :*

- *Création, gestion et entretien de la piscine de Villedieu-les-Poêles*
- *Versement de subvention aux associations sportives du territoire dans le cadre de l'animation sportive selon critères définis par le conseil communautaire et fonction de l'enveloppe budgétaire votée annuellement au budget primitif*

## **PRIORITES 2019**

- Poursuivre l'accompagnement des clubs du territoire
- Consolider la soirée des sportifs

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	30 580.00 €	22 185.30 €	5 000.00 e €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	310 000.00 €	269 512.14 €	81 400.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	82 600.00 €	83 419.00 €	90 000.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	2 000.00 €	1 245.07 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>425 180.00 €</b>	<b>376 361.51 €</b>	<b>176 400.00 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	200 000.00 €	179 269.41 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	6 274.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>185 543.41 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	1 000.00 €	851.76 €	76 800.00 €



<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>851.76 €</b>	<b>76 800.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>024 – Produits des cessions</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>13 – Subventions d'investissements reçues</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>45 – Opérations pour compte de tiers</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Décoration et matériel pédagogique

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le programme 8 – PESL et sport / mission 2 – équipements, évènements sportifs et sports
- **Valide** le budget affecté à ce programme

**Délibération n° 2019-070      Programme 8 – PESL et Sport / Subventions 2019**

*Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

Considérant l'avis favorable de la commission sport,

Madame la vice-présidente en charge du sport propose de valider le versement des subventions 2019 suivantes :

Associations	Montant de la subvention 2019
Association St-Poisienne de tennis de table	2 225.00 €
Club sportif de Villedieu	47 042.72 €
Percy Cheval	1 500.00 €
RAIL	5 000.00 €
Club basket Percy	4 500.00 €
Union sportive de Percy	7 726.00 €
Club cycliste Percy-Moyon	En attente de dossier
Union cycliste du Mortainais	100.00 €

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le montant des subventions telles que décrites ci-dessus
- **Autorise** le mandatement de ces sommes

Délibération n° 2019-071      Programme 8 – PESL et sport / mission 1 - PESL

Rapporteur : Françoise MAUDUIT

## PROGRAMME 8 – PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL & SPORT

MISSION 1 – PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL (*fiche 41*)

F.MAUDUIT – MA.DEVILLE

---

### Objectifs généraux de la mission

Poursuivre la réflexion sur le projet éducatif social local en lien avec les partenaires pour proposer :

- Une politique dynamique de la jeunesse sur le territoire,
- Une égalité des chances selon les lieux de vie sur le territoire,

Une dynamique visant à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs

Mettre en œuvre le PESL et les actions qui en découleront

---

### Projets sur la mandature – 6 ans

- Mise en place des actions retenues dans le Projet Educatif Social Local
- Développer les axes répondant aux critères du PESL

---

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Solidarités, PESL et Culture.
- Référent Jeunesse
- Référent Parentalité

---

### Référence aux statuts

*Compétences facultatives*

4. *le Projet Educatif Social et Local (PESL)*

---

### PRIORITES 2019

- Espace des parents
- Mise en place des instances de suivi

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	27 190.00 €	9 513.16 €	30 450.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	59 500.00 €	56 700.25 €	64 690.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 690.00 €</b>	<b>66 213.41 €</b>	<b>95 140.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	47 160.00 €	60 629.61 €	55 600.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	92.61 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	9 032.42 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 160.00 €</b>	<b>69 754.64 €</b>	<b>55 600.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	10 000.00 €	0.00 €	33 000.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>63 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 e	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Espace des parents
- Permanence de la maison des adolescents

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à avec 1 abstention, 0 voix contre et 50 voix pour**

- **Valide** le programme 8 – PESL et sport / mission 1 – PESL
- **Valide** le budget affecté à cette mission

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

## PROGRAMME 9 – CULTURE & SOLIDARITES

### MISSION 1 – MEDIATHEQUES, CULTURE ET EVENEMENTS CULTURELS (*fiche 42*)

P. LEMAITRE

---

#### Objectifs généraux de la mission

- Accompagner les politiques culturelles de nos territoires en s'appuyant notamment sur le réseau des médiathèques, le cinéma de Villedieu-les-Poêles, l'école de musique, et la saison Villes en Scène.
- Favoriser le mieux vivre ensemble sur l'ensemble du territoire communautaire.

---

#### Projets sur la mandature – 5 ans

- Promotion et développement de nos médiathèques en direction de tous les publics.
- Mener une réflexion sur la structuration de l'offre culturelle du territoire (Ex : cinéma et animations à mener autour de cet équipement)
- Conforter le cinéma-théâtre de Villedieu les Poêles en affirmant sa vocation communautaire
- Mener des réflexions en lien avec les nouvelles technologies.
- Participer au soutien de la culture sur le territoire
- Mener une réflexion sur le développement de « villes en scènes »

---

#### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable du pôle Solidarités, PESL et Culture.
- Responsable du réseau de lecture publique
- Agents des médiathèques

---

#### Référence aux statuts

Compétences optionnelles :

1) *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*

a. *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire Est d'intérêt communautaire :*

- *Entretien, fonctionnement et gestion des médiathèques et bibliothèques du territoire*
- *Création, entretien, fonctionnement et gestion du cinéma de Villedieu-les-Poêles (au 1er juillet 2017)*
- *Entretien, fonctionnement et gestion de l'école de musique*
- *Programmation culturelle en lien avec Ville en scènes (au 1er janvier 2018)*

#### **PRIORITES 2019**

- Intégrer de nouveaux services dans ces lieux
- Créer des tiers lieux

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	89 020.00 €	70 933.36 €	107 470.00 €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	234 000.00 €	240 478.32 €	255 420.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	87 700.00 €	81 636.90 €	83 100.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>410 720.00 €</b>	<b>393 048.58 €</b>	<b>445 990.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	14 300.00 €	13 941.62 €	15 050.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	9 000.00 €	3 404.73 €	11 500.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	71.03 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	2 924.61 €	1 650.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 300.00 €</b>	<b>20 341.99 €</b>	<b>28 200.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>204 – Subventions d'équipement versées</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	23 582.14 €	21 711.39 €	25 500.00 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>26 – Participations et créances</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 582.14 €</b>	<b>21 711.39 €</b>	<b>25 500.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 e	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d’investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### Détail des investissements

- Fond de jeux vidéo
- Mobilier

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et avec 1 abstention, 0 voix contre et 50 voix pour**

- **Valide** le programme 9 – culture et solidarités / mission 1 – médiathèques, culture et évènements culturels
- **Valide** le budget affecté à cette mission

**Délibération n° 2019-073      Programme 9 – culture et solidarités / subventions 2019**

*Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE*

Dans le cadre de l’accompagnement et du soutien aux associations culturelles du territoire la commission solidarités, service public et culture propose au conseil communautaire d’attribuer les subventions suivantes aux associations culturelles qui ont sollicité Villedieu intercom :

Association	Montant de la subvention 2019
Ecole de musique et de danse	46 000.00 €
Ecole d’accordéon	300.00 €
Festival pluie de juillet	5 000.00 €
Villedieu cinéma	26 000.00 €



<b>Papillons de nuit</b>	10 000.00 €
<b>Anavoce</b>	500.00 €
<b>Vocal'iz</b>	500.00 €
<b>La chaîne d'or</b>	250.00 €
<b>Réveil Percyais</b>	Renvoi en commission

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et avec 1 abstention, 0 voix contre et 50 voix pour**

- **Valide** l'attribution des subventions pour les associations culturelles telles que présentées dans le tableau ci-dessus
- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'école de musique et de danse « la Clé de Sol »
- **Autorise** le Président à signer la convention tripartite d'objectifs et de moyens avec l'école de musique et de danse « la Clé de Sol » et le Département de La Manche
- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association Villedieu Cinéma

<b>Délibération n° 2019-074</b>	<b>Tarification au sein des médiathèques</b>
---------------------------------	--

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

L'abonnement dans les médiathèques de Villedieu Intercom donne la possibilité d'emprunter différents ouvrages dans un temps donné. En cas de non restitution des documents le règlement intérieur des médiathèques, l'annexe V : Tarification des services ne mentionne pas de tarification, sous forme de pénalité, pour des emprunts non rendus ou dégradés.

La commission solidarités, service public et culture propose une tarification a appliqué en fonction du document emprunté. Cette tarification sera ajouté dans le tableau de l'annexe V du règlement intérieur des médiathèques.

Application de la tarification suivante en fonction du document non rendu :

- DVD : 25 €
- Livre relié : 25 €
- Livre de poche : 10 €

La possibilité est laissée à l'utilisateur de racheter le même document en remplacement de celui emprunté, auquel cas l'abonné n'aurait pas d'amende à payer.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Valide** la mise en place d'une tarification pour les documents non rendus ou dégradés lors d'emprunt dans les médiathèques de Villedieu Intercom.

Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE

## PROGRAMME 9 – CULTURE & SOLIDARITES

MISSION 2 – AFFAIRES SOCIALES & RAM (fiche 40)

P. LEMAITRE – MO. LAURANSON

### Objectifs généraux de la mission

Prendre en compte les préoccupations sociales fortes et grandissantes et proposer des réponses pertinentes à l'échelle du territoire et en lien avec le Conseil départemental qui assure la compétence de solidarité.

S'appuyer sur un travail de partenariat avec les communes, le Département, les associations et les acteurs de l'action sociale locale pour :

- Concrétiser une politique dynamique en faveur de la population du territoire,
- Tendre vers une égalité des chances quelles que soient les circonstances de la vie ou le lieu de vie,
- Proposer une dynamique d'inclusion et de participation en trouvant des réponses de proximité aux attentes exprimées

### Projets sur la mandature – 5 ans

- Etudier la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale – CIAS – ou d'une Maison de Service au Public
- Coordonner l'intervention de l'Intercom dans les domaines de l'aide alimentaire (Banque alimentaire et Restaurants du cœur) dans un souci d'accès égal au service en lien avec les bénévoles qui seront régulièrement réunis pour information
- Travailler à la mise en place d'une politique publique visant à aider les publics ayant besoin de l'intervention d'un service de l'économie sociale et solidaire.
- Harmoniser et coordonner les politiques d'action gérontologique et proposer de nouveaux services en direction des personnes âgées au sein du pôle de services + avec des permanences dans les communes.
- Harmonisation des services de solidarité sur l'ensemble du territoire et proposer un contrat de partenariat avec le Conseil départemental pour mutualiser les moyens en terme d'action sociale de proximité et renforcer les services sur le territoire.
- Organiser des tables rondes des partenaires sociaux qui travaillent sur les populations en situation de précarité
- Informer et accompagner les parents et assistantes maternelles autour du mode de garde
- Recueillir des données sur l'accueil du jeune enfant sur le territoire

### Moyens financiers et humains affectés à la mission

Crédits annuels affectés à la mission au budget général.

Moyens humains :

- Responsable de pôle Solidarités, PESL et Culture
- Responsable du RAM – animatrices RAM
- Agents de la MSAP

### Référence aux statuts

Compétences optionnelles :

- 2) Action sociale d'intérêt communautaire
  - a. RAM
  - b. Accueil d'urgence
- 3) Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
  - a. l'accueil et l'information des personnes en situation de recherche d'emploi, en situation d'insertion,
  - b. la création ou par le soutien à la création, de bureaux d'information jeunesse ou de points d'information,
  - c. le soutien aux services publics en favorisant les diverses permanences : Mission locale, Pôle emploi, CARSAT, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Pôle de service +, ...
  - d. le transport des denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire,

- e. Versement de subvention pour toutes activités ayant trait à la banque alimentaire, au Secteur d'Action Gérontologique (SAG)
- f. Accompagnement au vieillissement
- g. Actions en faveur de la parentalité

### **PRIORITES 2019**

- Consolider les services de la maison des services et de la maison des services aux publics
- Créer de la transversalité entre le service jeunesse et le service de transport scolaire

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	50 450.00 €	37 618.14 €	72 630.00 € €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	203 000.00 €	205 075.27 €	255 570.00 €
<b>014 – Atténuations de produits</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	506 300.00 €	478 896.00 €	465 000.00 €
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>759 750.00 €</b>	<b>721 589.41 €</b>	<b>793 200.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>70 – Produits des services, domaine</b>	13 000.00 €	13 355.82 €	11 350.00 €
<b>72 – Travaux en régie</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>74 – Dotations, subventions et participation</b>	85 000.00 €	90 434.77 €	86 000.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	8 000.00 €	8 799.45 €	7 100.00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00 €	210.36 €	0.00 €
<b>013 – Atténuations de charges</b>	0.00 €	21 848.84 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 000.00 €</b>	<b>134 649.24 €</b>	<b>104 450.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 100.00 €	1 875.78 €	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
26 – Participations et créances	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>1 875.78 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
024 – Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissements reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le programme 9 – culture et solidarités / mission 2 – affaires sociales et RAM
- **Valide** le budget affecté à cette mission

<b>Délibération n° 2019-076</b>	<b>Partenariat avec la direction départementale des finances publiques dans le cadre de la MSAP</b>
---------------------------------	---

*Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE et Charly VARIN*

La direction départementale des finances publiques a informé Villedieu Intercom du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de l'activité du recouvrement des impôts des particuliers de la trésorerie mixte de Villedieu-Percy, vers les services des impôts des particuliers assurant actuellement l'assiette de ces impositions. Ce changement s'inscrit dans une démarche globale de spécialisation, vers les métiers du secteur public local, de la totalité des trésoreries mixtes du département de la Manche. Cette réorganisation a vocation à faciliter les démarches des contribuables bénéficiant ainsi d'un interlocuteur unique pour toute question relative à l'impôt du particulier.

La restructuration se décline par Zone de compétence géographique soit 2 services différents en fonction de la commune de résidence, pour notre territoire Granville ou Saint Lô.

Afin de maintenir le service de proximité aux habitants de Villedieu Intercom la commission solidarités, service public et culture propose d'intégrer ce service dans le cadre de la MSAP et ainsi le conserver sur le territoire. En effet, ce service rentre pleinement dans les partenariats possibles dans le cadre du dispositif subventionné par l'état, les Maisons de Services Au Public (MSAP).

La direction départementale des finances publiques sera ajoutée comme partenaire à la convention cadre de la MSAP et une convention spécifique sera signée.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Valide** le partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publique dans le cadre de la MSAP pour maintenir le service sur le territoire.
- **Autorise** le président à signer les différentes conventions à venir dans le cadre du dispositif MSAP.

<b>Délibération n° 2019-077</b>	<b>Programme 9 – culture et solidarités / subventions 2019</b>
---------------------------------	--

*Rapporteur : Philippe LEMAÎTRE*

Dans le cadre de l'accompagnement et du soutien aux associations du territoire la commission solidarités, service public et culture propose au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes aux associations à caractère social qui ont sollicité Villedieu intercom :

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Mission locale	15 000.00 €
UNAFAM	100.00 €
Wikimanche	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 200.00 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Valide** l'attribution des subventions pour les associations à caractère social tel que présentées dans le tableau.

**RESSOURCES ET APPUI AUX COMMUNES**

*Rapporteur : Daniel MACE*

<b>Dépenses de fonctionnement par chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
011 – charges à caractère général	1 946 586,28 €	1 324 345,94 €	1 961 326,78 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	2 929 590,00 €	2 833 628,84 €	2 906 860,00 €
014 – atténuations de produits	1 641 050,00 €	1 638 079,61 €	1 646 100,00 €
65 – autres charges de gestion courante	2 284 177,00 €	2 216 317,94 €	2 355 047,00 €
66 – charges financières	110 219,58 €	110 163,24 €	99 932,00 €
67 – charges exceptionnelles	46 200,00 €	10 923,36 €	26 300,00 €
022 – dépenses imprévues	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
023 – virement à la section d'investissement	386 550,00 €	0,00 €	0,00 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 013 650,00 €	955 285,99 €	951 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 758 022,86 €</b>	<b>9 088 744,12 €</b>	<b>10 347 515,78 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement par chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
013 – atténuations de charges	58 644,00 €	96 745,61 €	20 150,00 €
70 – produits des services, domaines et ventes diverses	574 300,00 €	594 837,24 €	473 664,00 €
73 – impôts et taxes	6 633 838,00 €	6 702 255,58 €	6 373 954,00 €
74 – dotations, subventions et participation	1 308 894,00 €	1 385 466,99 €	1 175 517,00 €
75 – autres produits de gestion courante	413 931,00 €	398 902,35 €	338 636,00 €
76 – produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 – produits exceptionnels	0,00 €	7 631,58 €	540,00 €
002 – excédent de fonctionnement reporté	1 550 676,86 €	1 550 676,86 €	1 801 486,78 €
042 – opérations d'ordre entre section	217 739,00 €	153 714,69 €	163 568,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 758 022,86 €</b>	<b>10 890 230,90 €</b>	<b>10 347 515,78 €</b>

<b>Dépenses d'investissement par chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
16 – emprunts et dettes assimilés	3 193 885,63 €	392 146,45 €	419 632,21 €
20 – immobilisations incorporelles	358 560,00 €	87 713,82 €	336 840,40 €
204 – subventions d'équipement versés	33 418,61 €	14 785,57 €	90 806,25 €
21 – immobilisations corporelles	595 942,22 €	219 215,79 €	1 101 082,78 €
23 – immobilisations en cours	2 171 964,73 €	187 490,52 €	4 188 068,32 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 – autres immobilisations financières	309 850,00 €	221 845,00 €	90 100,00 €
020 – dépenses imprévues	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
45 – opérations pour compte de tiers	547 200,00 €	373 909,72 €	146 693,55 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	217 739,00 €	153 714,69 €	163 568,00 €
041 – opérations patrimoniales	99 400,00 €	99 400,00 €	631 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 927 960,19 €</b>	<b>1 750 221,56 €</b>	<b>7 368 741,51 €</b>

<b>Recettes d'investissement par chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>BP 2019</b>
10 – dotations, fonds divers et réserves	40 000,00 €	48 441,00 €	600 000,00 €
13 – subventions d'investissement reçues	1 010 316,27 €	32 199,77 €	1 997 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilés	515 923,43 €	4 879,75 €	1 913 045,80 €
27 – autres immobilisations financières	49 563,00 €	350,00 €	50 000,00 €
001 – excédent d'investissement reporté	1 258 857,49 €	1 258 857,49 €	950 724,74 €
021 – virement de la section de fonctionnement	386 550,00 €	0,00 €	0,00 €
024 – produits de cessions d'immobilisations	6 500,00 €	0,00 €	55 000,00 €
45 – opérations pour compte de tiers	547 200,00 €	301 532,30 €	219 070,97 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre section	1 013 650,00 €	955 285,99 €	951 950,00 €
041 – opérations patrimoniales	99 400,00 €	99 400,00 €	631 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 927 960,19 €</b>	<b>2 700 946,30 €</b>	<b>7 368 741,51 €</b>

**Délibération n° 2019-078 Compte de gestion et compte administratif 2018 du budget général**

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le Conseil de Communauté, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Messieurs Charly VARIN, Président, et Daniel MACE, vice-président en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le compte administratif,
- 4) approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget général,
- 5) approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget général.

**Délibération n° 2019-079 Affectation de résultat 2019 du budget général**

Rapporteur : Daniel MACÉ

Le conseil communautaire, après en avoir validé le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
(A) Résultat de l'exercice	250 809.92 €
(B) Résultat antérieurs reportés	1 550 676.86 €
(C) Résultat à affecter	1 801 486.78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
(D) Solde d'exécution cumulé d'investissement	950 724.74 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement	-586 573.33 €
Besoin de financement F = D + E	364 151.41 €
Affectation = C = G + H	1 801 486.78 €
(G) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
(H) Report en fonctionnement R002	1 801 486.78 €



**Délibération n° 2019-80 Budget primitif 2019 du budget général**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2019 et rappelle que le budget est voté par chapitre.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** le budget primitif 2019 de Villedieu Intercom :

-la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 10 347 515.78 €

-la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 7 368 741.51 €

**Délibération n° 2019-081 Vote des taux 2019 du budget général**

*Rapporteur : Daniel MACÉ*

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Valide** les taux suivants :

		Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
TH		9.57 %	9.57 %	<b>9.57 %</b>
TFB		10.72 %	10.72 %	<b>10.72 %</b>
TFNB		15.97 %	15.97 %	<b>15.97 %</b>
CFE		21.69 %	21.69 %	<b>21.69 %</b>
FPZ		/	/	/
TEOM	Secteur 1	12.50 %	12.80 %	<b>13.00 %</b>
	Secteur 2	12.00 %	12.30 %	<b>12.50 %</b>

## QUESTIONS DIVERSES

Mr Orange interroge le Président sur le débat mené en réunion du bureau du 7 mars 2019 concernant le RPI de Fleury / La Bloutière.

Mr Varin précise que, même si la compétence scolaire est bien communale, le périscolaire est quant à lui une compétence communautaire, et le transport scolaire est une compétence régionale. A ce titre, toutes les collectivités sont interrogées par l'éducation nationale sur ces questions.